

nouvelle



Sommaire

- 1 LE CENTRE AERE
- 2 SOMMAIRE
- 3 INTRODUCTION
- 4 CONSEIL MUNICIPAL
 - Réunions
- 9 URBANISME
 - P.O.S.
 - Les zones de bruit
- 11 Equipement sportif
 - Le stade de La Croix-Jeanette
- 12 Assainissement
 - Programme 1973-1974
- 14 EDUCATION
 - Enseignement
 - La rentrée scolaire
- 15 Loisirs enfance
 - Le centre aéré
 - Acquisition des terrains de la Ville-au-Denis
- 19 Pour participer à la vie communale
- 20 FINANCES
 - Impôts
 - La réforme des impôts
- 23 Le coût du gymnase
- 24 Taxes
 - La redevance d'assainissement
- 26 INFORMATIONS
 - La voirie rapide
- 30 Lexique d'urbanisme
- 31 Réseaux
 - Les problèmes de l'eau
 - Le téléphone public
- 34 ENVIRONNEMENT
 - Les carcasses de voitures
 - Ouverture d'une décharge publique
- 36 L'EVENEMENT
 - CHILI
 - Salvador ALLIENDE
 - Pablo NEBUDA
- 40 LE COURRIER DES ASSOCIATIONS

Les délais toujours trop longs qui séparent la conception des articles de leur publication ont rendu certains d'entre eux caducs. Les lecteurs voudront bien en excuser la rédaction qui a rencontré dans l'élaboration de ce bulletin des difficultés matérielles plus grandes qu'à l'ordinaire et indépendantes de sa volonté.

Rédaction et Diffusion
Mairie de BOUGUENAIS
Atelier Municipal

Introduction

● Au lendemain des élections cantonales, une constatation s'impose : cette consultation n'a suscité que peu d'intérêt chez les électeurs. C'est un point au moins sur lequel tous les commentateurs sont d'accord - Les Français ne se sentiraient donc pas concernés par la vie de leur département ? Cette désaffection a cependant été moins sensible à BOUGUENAIS qu'ailleurs, puisque le pourcentage des abstentions a été inférieur à la moyenne. Ce qui donne toute sa valeur à l'excellent résultat obtenu par les forces socialistes qui enregistrent une nouvelle progression par rapport aux législatives de Mars. Mais toute médaille a son revers. Ces élections ont été l'occasion pour notre député d'utiliser une fois de plus, au cours de la campagne, des procédés dont l'indigence et la bassesse caractérisent bien leur auteur. N'est-il pas allé jusqu'à mettre en doute l'honnêteté et la compétence du candidat unique de la gauche au second tour ? Décidément la droite ne recule devant rien lorsqu'elle se sent menacée. Nous l'avons vue à l'oeuvre au Chili où elle n'a pas hésité à violer sa propre légalité pour abattre un gouvernement socialiste démocratiquement élu.

● Pour l'heure, la perspective d'un changement de régime n'étant pas d'une actualité brûlante, le Député MACQUET se borne à faire de la démagogie en critiquant notamment l'augmentation des impôts à BOUGUENAIS, alors que tout le monde sait bien que l'accroissement de la fiscalité locale est directement lié à la politique menée par le Gouvernement. D'ailleurs les municipalités n'ont pas le choix des moyens, qu'elles soient de droite ou de gauche, si elles veulent tout à la fois répondre aux besoins de la population, faire face à l'augmentation du coût de la vie et régler les dépenses supplémentaires que l'Etat met abusivement à leur charge. La municipalité Mantaise qui ne peut pas être suspectée de socialisme, au moins dans sa pratique, est aux prises avec les mêmes difficultés. Comment qualifier l'attitude d'un député de la majorité qui dénonce les conséquences inévitables d'un système fiscal injuste qu'avec ses amis politiques il se refuse à modifier ? Comment qualifier celle qui consiste à dénoncer une situation dont son parti est directement responsable et qui pénalise les familles aux revenus modestes, non vraiment M. le Député vous faites fausse route. Le temps est révolu où le critère d'une bonne gestion résidait seulement dans la légèreté des impôts votés.

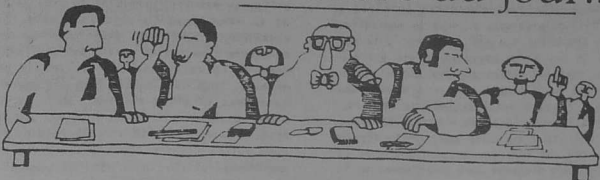
● Le Gouvernement, quant à lui, est plus circonspect. Il s'inquiète des manifestations de plus en plus nombreuses qui ont pour origine les difficultés financières croissantes auxquelles les conseils municipaux sont confrontés. La fronde des Maires des grandes villes refusant de payer le contingent de police en est l'illustration la plus récente et en même temps la plus éclatante. Plus modestement, dans notre département le refus de quatre communes de participer au financement de la voirie rapide exprime le même malaise. Tout cela montre bien l'urgence et la nécessité d'une réforme. Mais au lieu d'une réforme des finances locales, que nous proposons ? Un simple replâtrage du système actuel : les bases d'imposition, bien que revues et corrigées dans le sens d'une plus grande équité, sont les mêmes, les centimes additionnels sont remplacés par des taxes. Les communes n'en seront pas plus riches pour autant, au contraire. Au lieu d'augmenter le nombre de centimes, elles augmenteront le pourcentage des taxes, ce qui revient au même. Et notre député pourra continuer son petit jeu, à moins que d'ici là ses électeurs aient fini par le démasquer.

● Dans un autre domaine, une difficulté vient de surgir qui risque de retarder la publication de notre plan d'occupation des sols. En effet, estimant qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, le Premier Ministre vient, dans une circulaire récente, de renforcer les limitations à la construction aux abords des aéroports. Sur le plan des principes on ne peut qu'approuver les termes de cette circulaire qui procède d'une intention certes tardive mais louable, celle de remédier à une situation dont le danger était apparu lors d'accidents récents. Mais le mal n'est-il pas déjà fait ? Ne serait-il pas préférable de reconsidérer dans son ensemble le grave problème du trafic aérien à proximité des agglomérations et au lieu d'interdire aujourd'hui ce qui n'a pu être évité hier encore par manque de fermeté et de vigilance, ne conviendrait-il pas de prendre des mesures urgentes en vue de décentraliser les aéroports dans des régions éloignées des agglomérations. Le choix du site de Notre-Dame-des-Landes pour le futur aéroport Nord va heureusement dans ce sens là. Mais encore faudrait-il que ce projet aboutisse rapidement même si par ailleurs les problèmes posés ici sont sans commune mesure avec ceux de la région parisienne qui ont très certainement inspiré cette circulaire.

Conseil Municipal

Réunions

A l'ordre du jour...



Réunion du 29 juin 1973

MOTION DE SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS DE LIP

● "Les Conseillers Municipaux de BOUGUENNAIS tiennent à saluer les travailleurs de l'entreprise LIP de BESANCON et leur apporter leur soutien moral.

A l'heure où des conflits éclatent à ROS-SUR-MER, ou plus près de nous : chez ROBIN à LORISNE, CIG à GUMERRE-PENPAO, cette action, caractérisée par la remise en marche de leur usine par les travailleurs, est un moyen efficace de défense face aux tenants du système capitaliste qui n'hésitent pas à brader les moyens de production qui sont l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Les Conseillers Municipaux de BOUGUENNAIS pensent que l'action des travailleurs de LIP est une étape importante dans la lutte des ouvriers pour la gestion des entreprises et pour la construction du socialisme.

Pour : 18 voix.

Abstentions : MM. BERNARD CADO, GENTY, MUSSET, FRAPPIER.

FEDERATION NATIONALE DES MALADES INFIRMES ET PARALYSES VORU

● - A la demande de l'Union Départementale de la Fédération Nationale des Infirmes et Paralysés,

- En solidarité avec ceux qui sont les plus éprouvés de notre Commune, compte tenu des ressources dérisoires des handicapés (ressources minimum : 12,30 F par jour).

- Suite aux promesses de la dernière campagne électorale, Le C.M. émet le vœu suivant à l'unanimité :

"Qu'un minimum de ressources égal à 80 % du SMIG, et indexé sur lui, soit attribué pour toutes les personnes de plus de 20 ans qui sont placées dans l'impossibilité totale de travailler du fait de la maladie prolongée ou de l'invalidité, et qu'un complément différentiel soit servi pour porter au niveau du SMIG les ressources des invalides travaillant à temps partiel."

Ce vœu est transmis à M.

MACQUET, député de notre circonscription, en lui demandant de bien vouloir l'appuyer expressément près des Pouvoirs Publics et notamment les Ministres des Affaires Sociales et des Finances, afin que les plus défavorisés de notre Commune obtiennent un véritable revenu de remplacement, objet de la campagne lancée par la Fédération Nationale des Malades Infirmes et Paralysés.

LEGS DE M. RICHY

● M. AUTAIN rappelle qu'aux termes d'un testament olographe du 4 Octobre 1971, déposé au rang des Minutes de Maître BARRIS, notaire à BOUGUENNAIS, M. RICHY Edmond alors domicilié au lieu-dit Le Châtelier à BOUGUENNAIS, a légué à la Commune de BOUGUENNAIS sa propriété, sise au dit lieu du Châtelier, selon les termes ci-après :



La maison de M. RICHY.

"Je lègue ma maison et son jardin qui y est attenant à la Commune de BOUGUENNAIS, vous réserve que tombant dans la gêne ou l'invalidité, elle m'assiste alors convenablement".

Le donateur étant décédé à NANTES le 24 Juillet 1972, ce legs se trouve désormais sans aucune charge, condition ou contrepartie.

Après avoir exposé l'avantage certain pour la Commune d'accepter ce don, le Maire invite le C.M. à se prononcer.

Le Conseil Municipal :
- considérant que le legs dont il s'agit est désormais sans contrepartie par suite du décès de M. RICHY,

- qu'aucune opposition n'a été formulée au cours de la procédure de publicité et d'interpellation des héritiers
- Accepte le legs fait à la Commune,

- Décide d'affecter cette propriété à des équipements de quartier destinés de préférence aux personnes âgées,

- Exprime le désir que le nom de M. RICHY soit donné au centre pour personnes âgées à réaliser aux Couëts.

RESTE SUR EMPRUNT CHANGEMENT D'AFFECTATION

● La Commune avait réalisé en

Decembre 1969 un emprunt de 200 000 Frs auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales.

Sur cet emprunt, une somme de 5 198,24 F était destinée au règlement de frais d'acquisition de terrains pour l'aménagement des rues de la Neustrie et de la Brosse.

Les travaux projetés étant désormais abandonnés, la Commission des Finances propose que ces fonds soient affectés à l'acquisition de terrains pour l'élargissement de la rue de la Planchette Etienne.

Accord du C.M.

LOTISSEMENT DE BELLEVUE VENTE DES TERRAINS

● Le 2 Octobre 1970, l'assemblée municipale précédente décidait de vendre à la Société Civile Immobilière Bellevue-Village, des terrains d'une superficie totale de 17 364 mètres carrés, sis dans le lotissement de Bellevue.

Par suite de difficultés financières de la dite société, cette vente n'a jamais été concrétisée, c'est-à-dire que les terrains sont restés propriété communale.

Depuis lors, la décision a été prise de lotir la partie

sud des terrains en cause. En ce qui concerne la partie Nord sur laquelle des maisons sont restées en chantier, la Société J. FAVREAU, Place du Martray à NANTES, se propose de l'acquérir afin de terminer les habitations avec le bénéfice des primes de l'Etat.

Le C.M. donne son accord pour vendre à la Société FAVREAU la partie de terrain d'une superficie de 4 579 mètres carrés, pour la somme forfaitaire de 140 000 Frs. La dite Société s'acquittera au moyen de 7 versements trimestriels de 20 000 Frs. Le premier versement aura lieu le jour même de la signature de l'acte.

C.E.S. DE LA NEUSTRIE DEPENSES EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

● Le rapporteur communique au Conseil une lettre émanant de M. le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, relative à la participation communale dans les dépenses d'enseignement de l'éducation physique et sportive au C.E.S. de la Neustrie.

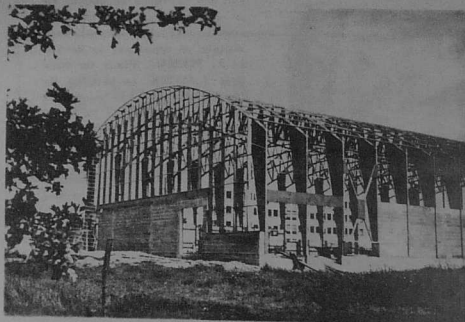
Aux termes de cette correspondance, l'Etat verserait à la Commune une subvention de 50 % sur une dépense totale de 1 800 Frs, soit 900 Frs sous réserve qu'un engagement ferme soit pris d'acheter du matériel correspondant demandé par le Principal du C.E.S. et de le mettre à la disposition de cet établissement.

Accord du C.M.

GYMNASE DE LA NEUSTRIE

a) DELAIS D'EXECUTION PENALITES DE RETARD

● Le rapporteur rappelle que les opérations d'adjudication du gymnase se sont déroulées le 11 Octobre 1971.



Le Gymnase lors de sa construction.

Cet ouvrage a été livré avec un retard qui, d'après des rapports et documents justificatifs fournis par l'architecte d'opération et présentés au Conseil par le rapporteur à l'appui de son exposé, serait imputable à trois entreprises qui doivent être pénalisées en conformité du cahier des prescriptions spéciales :

- L'Entreprise RENOUX, adjudicataire du lot Menuiserie - retard de 15 jours ouvrables - pénalité de 1,50 %.

- L'Entreprise AUGEREAU, Chauffage Central - retard de 50 jours ouvrables - pénalité maximum de 5 %.

- L'Entreprise SPORTS-FRANCE, Equipements Sportifs - retard de 52 jours ouvrables - également pénalité maximum de 5 %.

Accord du C.M. pour appliquer les pénalités de retard.

b) REGULARISATION DE CERTAINS MARCHES

● D'autre part, des travaux supplémentaires ont été demandés par l'architecte à certaines entreprises qui, en conséquence, présentent un mémoire supplémentaire.

- Entreprise LERAY : 2 200 Frs pour la pose de lisses destinées à la fixation du bardage.

- Entreprise RENOUX : 1354 Frs pour la mise en place de portes double action dans les vestiaires, à la demande de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

- Entreprise PAVAGEAU : 2 943 Frs pour la mise en place de 10 douches supplémentaires.

- Entreprise PICHON : 1 996 Frs pour la matérialisation à la peinture, sur le sol, des aires de jeux : Handball - Tennis - Volley - Basket.

Le Conseil Municipal :
- adopte les avenants et devis pour ces travaux supplémentaires,
- regrette que l'architecte n'ait pas mieux préparé le dossier préalable à l'adjudication, ni examiné les soumissions et documents annexes des soumissionnaires,
- regrette également qu'il ne soit pas possible de lui infliger des sanctions ou retenues sur ses honoraires, alors que des pénalisations d'ordre pécuniaire sont prévues en ce qui concerne les adjudicataires qui ne remplissent pas leurs engagements.

Z.A.C. DE LA CROIX-JEANNETTE

ETUDE DES EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

● Suite aux différentes séances de travail concernant la future Z.A.C. de la Croix-Jeannette, il est apparu qu'une étude approfondie sur les commerces à prévoir dans cette zone d'habitation est nécessaire.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de NANTES accepterait de se charger de cette étude, par l'intermédiaire de son Service de Promotion Industrielle et Commerciale.

Elle propose un projet de convention auquel le C.M. donne son accord.

STADE DE LA CROIX-JEANNETTE

PRESENTATION DU PROJET - ADJUDICATION

● Le rapporteur présente au C.M. le dossier préparé par les services techniques municipaux et approuvé par la commission d'urbanisme.

A la majorité de 21 sur 22 présents (M. PRIOU s'abstient) le C.M. approuve le projet général des travaux tel qu'il lui est proposé et décide de procéder dans les plus brefs délais à l'adjudication du marché.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE BELLEVUE II

ELECTRICITE MARCHE DE GRE A GRE

● Pour la réalisation des travaux d'électricité dans le lotissement communal de «Bellevue II» comportant : éclairage public, réseau basse-tension et branchements souterrains, il a été procédé à une recherche de propositions. Il est apparu à la Commission Voirie-Urbanisme que l'offre la plus intéressante est celle de la Société Gil-

bert MAINGUY de VERTOU.

Le C.M. décide en conséquence de confier à cette entreprise les travaux d'électricité de Bellevue II.

ECLAIRAGE PUBLIC AVENANT AU MARCHE DE GRE A GRE

● L'Entreprise MAINGUY s'est vue confier la réalisation d'un programme d'éclairage public, suivant marché de gré à gré du 22 Septembre 1972, se montant à 88 971 Frs.

En cours de travaux, il est apparu avantageux, l'entreprise ayant son matériel sur place, d'ajouter au programme initial l'éclairage public des rues de Port-Lavigne, la Rinfère et Louise Michel.

De ce fait, le montant total de la dépense s'élève à 109 606 Frs, d'où un dépassement du marché de 20 635 Frs qu'il est nécessaire de régulariser par un avenant.

Accord de la majorité du C.M. : 21 sur 22 présents - M. AUBRON votant contre.

ASSAINISSEMENT STATION DE REFOULEMENT DU BOIS CHABOT

REGLEMENT DES TRAVAUX

● Le programme d'assainissement 1971, élaboré par la précédente municipalité, avait prévu la modification du système des égouts en place à la Cité du Bois Chabot (transformation du système unitaire en séparatif et raccordement au réseau communal). La réalisation de ces travaux impliquait la construction d'un poste de relevement.

Alors que les travaux de construction de ce poste étaient commencés, il est apparu que la modification du système d'égouts apporterait plus d'inconvénients que d'avantages aux usagers.

Aux dires des représentants du syndicat des propriétaires

du lotissement, ceux-ci n'avaient pas été consultés lors de l'élaboration de ce projet.

La mise en séparatif du réseau nécessiterait le creusement d'une nouvelle tranchée et par là même, l'utilisation d'explosifs, car la cité est construite sur le roc ; ce qui risquerait de nuire à la solidité des maisons. Enfin, cela nécessiterait pour chaque habitant de la cité l'obligation de procéder à l'intérieur de sa maison à des travaux pour séparer les eaux de pluie des eaux usées.

Nous avons donc, à la demande du syndicat des propriétaires du Bois Chabot, stoppé les travaux de construction de cette station.

La société titulaire du marché, la S.O.A.F., accepterait de reprendre le matériel non utilisé, mais avec réduction de 10 % sur le prix payé par la Commune, s'expliquant par le fait que ce matériel n'est plus sous garantie, le délai étant expiré sans qu'il ait été mis en service.

Valeur de ce matériel : 5 672 F, repris par la S.O.A.F. pour 5 105 F.
Considérant que la Commune n'a pas l'emploi de ce matériel le C.M. accepte la proposition de la S.O.A.F.

SERVICES DE L'EQUIPEMENT

HONORAIRES POUR ETUDE DU PROJET DE TERRAIN DES SPORTS DES MINAIS

● La municipalité précédente avait, en 1970, demandé aux services de l'Equipement d'étudier un projet de réalisation d'un terrain de sports dans le secteur des «Minais».

Cette demande n'émanait pas du C.M., mais avait été formulée verbalement par le Maire de l'époque ; aussi, le paiement des honoraires réclamés par le service intéressé ne peut intervenir.

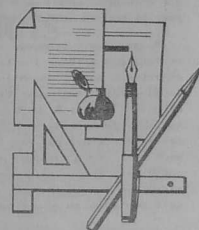
Pour que ces honoraires,

d'un montant de 2 575 F, puissent être versés, il est demandé au Conseil Municipal actuel de prendre une délibération régularisant l'intervention des Services de l'Equipement.

A la majorité de 15 voix sur 22, le C.M. décide de régulariser l'intervention des Services de l'Equipement, considérant que le concours de ces services a été effectif, puisque des plans, estimations et autres documents ont été fournis à la Mairie.

Ont voté contre :
Mme SARRAMEA, MM. HALLIEREAU, PRIOU, MACE.

Abstentions : MM. AGENEAU, AUBRON et MUSSET.



AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

● M. le Maire communique à l'assemblée une lettre de l'Amicale des Employés Communaux de BOUGUENNAIS, exposant des dépenses exceptionnelles auxquelles elle a eu à faire face et demandant une aide spéciale à la Commune pour l'aider à couvrir ces dépenses. Il s'agit principalement de la prise en charge par l'Amicale du complément de salaire, en cas de maladie, pour le personnel communal non titulaire, auquel la Préfecture se refuse d'appliquer les mêmes avantages qu'au personnel titulaire (voir précédent bulletin).

Il s'agit en général de veuves qui, compte tenu de leur âge ne peuvent être titularisées.

— AFFAIRES DIVERSES —

C.E.T. DE LA CROIX-JEANNETTE

POINT DE LA SITUATION

M. le Maire fait le point de la situation en ce qui concerne la construction du C.E.T. projeté à la Croix-Jeannette qui, promis pour la rentrée scolaire 1973, n'est pas encore programmé. Il rend compte des démarches et visites effectuées en entente ou de concert avec les Maires de REZE ou LA MONTAGNE et le Comité d'Action spécialement créé à cet effet, notamment de la dernière entrevue avec le Recteur d'Académie au cours de laquelle celui-ci a promis que ce C.E.T. serait en place pour la rentrée scolaire 1974.

Malgré cette promesse, il ne faut pas arrêter l'action entreprise pour l'obtention, le plus rapidement possible, de ce C.E.T., dit M. le Maire, car des promesses ont été faites qui n'ont pas été tenues et il est à craindre que cette fois encore il en soit ainsi et que ce C.E.T. ne soit pas plus en place pour

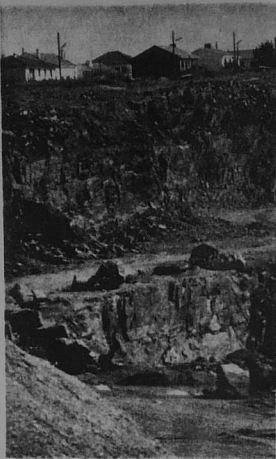
la rentrée 1974 qu'il ne le sera pour celle de 1973.

C'est dans cette optique de la poursuite de l'action qu'un panneau a été implanté sur le terrain d'assiette du C.E.T., sur lequel il est rappelé que le Préfet de Région, le Recteur et l'Inspecteur d'Académie du Département, le Député de la Circonscription, avaient promis l'ouverture à la rentrée 1973 de ce C.E.T. de BOUGUENAIS : il y est également précisé que le terrain est prêt, aménagé aux frais de la Commune et que les enfants attendent cet établissement.

CARRIÈRE DE LA PIERRE
(M. PROVENCE)

REFUS D'EXPLOITER

Le Maire informe le Conseil qu'aux termes d'un arrêté du 18 Mai 1973, la demande d'autorisation d'exploitation de la carrière dite de "La Pierre", présentée par M. PROVENCE José de LA MONTAGNE, est rejetée.



Carrière de la Pierre.

Le poste de gendarmerie

La Direction de la Gendarmerie Nationale a décidé d'implanter un poste de gendarmerie à BOUGUENAIS. Cette implantation nouvelle s'inscrit dans le cadre de l'augmentation des effectifs des communes suburbaines de l'agglomération nantaise.

Le poste de BOUGUENAIS est rattaché administrativement à la Brigade de REZE. Lorsque les services de la gendarmerie sont sollicités, les usagers n'ont plus à se déplacer jusqu'à REZE. Par ailleurs, les trois gendarmes du poste constituent un élément de première intervention au sein même de l'agglomération.

Le poste est installé dans l'ancienne Mairie où deux petites pièces ont été aménagées à cet effet. Ce local est loué par la Commune à la Gendarmerie, moyennant un loyer annuel de 1 800 F.

L'ouverture s'est effectuée le 1er Septembre. Le poste est commandé par le Maréchal des Logis Chef BONNEAU.

Le numéro de téléphone est le 78-60-79. En dehors des heures d'ouverture, les interventions doivent être demandées à la Brigade de REZE.

Urbanisme

P.O.S.

Les zones de bruit de l'aérodrome
et le
Plan d'Occupation des Sols

● Les contraintes que les zones de bruit entraînent pour l'urbanisme avaient déjà mis la municipalité, au cours de l'élaboration du P.O.S., dans l'obligation d'adopter des restrictions importantes pour les constructions, particulièrement dans le secteur des Coûtes.

● Une circulaire ministérielle, sortie en Juillet, vient aggraver les dispositions en

vigueur. Vous pouvez juger vous-même en lisant des extraits ci-contre. Si aucun texte complémentaire ne vient en atténuer l'application, cela veut dire que toute construction serait interdite dans la zone située approximativement entre la rue de la Paix au Nord, la rue Jules Vallès au Sud et le Fougan de Mer à l'Est, ce qui correspond à la zone B (voir plan dans le bulletin n° 6). Aucun lotissement ne serait réalisable dans la zone C qui la borde, zone dont les contours ont été déterminés après de savants calculs.

effectués par le Ministère des Transports. La zone A, à proximité directe de la piste, reste inconstructible à plus forte raison, mais pour cette zone cela était déjà appliqué et correspond à une sage mesure dans l'intérêt même d'éventuels habitants.

● Nous sommes donc actuellement dans une situation où il faut pratiquement reprendre une partie du plan d'occupation des sols pour la zone des Coûtes. Si les textes nous sont imposés, la municipalité est cependant décidée à sortir ce P.O.S. le plus rapidement possible, afin que chacun sache à quoi s'en tenir, tantant les projets futurs, que les futurs constructeurs ou les agriculteurs.



De nombreux et coûteux investissements ont été réalisés dans le secteur en matière de voirie, d'assainissement et sur le plan scolaire. On a même laissé la précédente municipalité implanter un C.E.S. en bout de piste, à la limite de la zone de bruit intense. Les remboursements d'emprunts sont payés par les contribuables : qui viendra les dédommager ? La Chambre de Commerce qui exploite l'aérodrome ? Les Ministères des Transports ou de l'Équipement qui interdisent l'urbanisation ?... ceux qui attendent tout du pouvoir en place peuvent espérer !

La Commission d'Urbanisme poursuit cependant l'étude du règlement d'urbanisme. Celui-ci va servir à définir, pour le P.O.S., les dispositions qui, pour chaque zone, seront applicables en matière de réseaux, voiries, caractéristiques des terrains, implantations, hauteur, superficie des constructions, ainsi que pour le stationnement des véhicules et l'aménagement des espaces verts. L'expérience nous montre que cette étude complexe doit être suffisamment précise pour éviter que des cas particuliers trop nombreux ne viennent en ren-

dre l'application difficile. Les dérogations ne devront être accordées que pour des cas très exceptionnels.

Voilà donc le point de la situation du P.O.S. actuellement. Il n'en est donc que plus urgent de poursuivre parallèlement l'étude de la zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) de la Croix-Jeanette, située hors de la zone de bruit.

La circulaire ministérielle du 30 juillet

La limitation de la construction dans les zones bruyantes proches des aérodromes

Les préfets viennent de recevoir du Premier ministre des instructions précises concernant la limitation de la construction dans les zones de bruit des aérodromes. Ces instructions sont contenues dans une circulaire du 30 juillet 1973 publiée au « J.O. » du 1^{er} août sous le timbre du ministère de l'Aménagement du Territoire ;

D'entrée, le chef du gouvernement place le problème sur le plan le plus élevé : il est d'intérêt national, indique-t-il, que la localisation des zones urbanisables tienne « le plus grand compte » des aérodromes existants ou à créer, en raison, notamment, des activités qu'ils font naître et des nuisances sonores qu'ils présentent.

En conséquence, les constructions devront être implantées hors des zones soumises à ces nuisances (ou susceptibles de l'être dans l'avenir). Pour la réalisation de cet objectif, il est demandé aux préfets que les dispositions des nouveaux documents d'urbanisme en cours d'élaboration (S.D.A.U. et P.O.S.) prévoient les mesures indispensables ; les P.O.S. des communes les plus exposées devront, à cet effet, être établis par priorité. Ces instructions, délibérées en Comité interministériel pour l'aménagement du Territoire le 12 juillet dernier valent « directive d'aménagement national », au sens de l'article 15 du décret n° 81-1298 du 30 novembre 1961 (règlement national d'urbanisme), précise la circulaire du 30 juillet 1973.

Elles auront sur l'instruction des projets de construction des conséquences plus contraignantes que les directives données, l'an dernier, par le ministre de l'Équipement et du Logement dans sa circulaire n° 926 du 22 juin 1972 (1). En effet, elles entraînent l'application des mesures suivantes :

1°) Interdiction des constructions nouvelles

à usage d'habitation dans les zones de bruit fort (zones « A » et « B »).

2°) Interdiction des nouveaux lotissements et des Z.A.C. dans les zones de bruit modéré (zones « C »).

3°) Autorisation des constructions individuelles dans les zones « C » sous trois conditions :

— qu'elles soient permises par les règlements d'urbanisme (ce qui semble exclure toute dérogation) ;

— qu'elles se situent en milieu déjà urbanisé ;

— que leur desserte soit assurée à partir des équipements publics existants (ces deux dernières conditions excluant toute construction isolée).

En outre, les constructions individuelles autorisées dans ces conditions devront respecter, par rapport aux bruits extérieurs, une isolation acoustique au moins égale au niveau d'isolation que prescrira le permis de construire.

4°) Interdiction des équipements publics de superstructure dans toutes les zones de bruit, sauf s'ils sont indispensables aux populations existantes et ne peuvent être implantés dans des zones moins bruyantes et à condition, dans ce cas, que les bâtiments soient insonorisés.

Équipement sportif

Le stade de la Croix-Jeanette

L'adjudication des travaux de construction du stade de la Croix-Jeanette a eu lieu le 6 Aout dernier, en Mairie de BOUGUENAIS.

L'entreprise adjudicataire est la Société J. DESMARTIS & Cie, dont le siège est à BERGERAC.

Le début des travaux a été fixé au Lundi 17 Septembre 1973.

Durée des travaux : 4 mois.
Coût des travaux : - 386 000,00 Francs.

À noter que ces travaux ne seront pas subventionnés et seront financés entièrement par la Commune.

En date du 5 Septembre dernier, la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs nous donnait son accord sur le démarrage des travaux.

Avant la mise en service, nous demanderons l'homologation de l'ensemble, terrain et piste.

Dans le bulletin municipal n° 9 de Juillet, nous vous présentions la méthode habituelle de construction d'un stade, or l'entreprise adjudicataire nous a proposé une variante suivant le procédé «INTERGREEN», solution que nous avons retenue.

Mais pourquoi ce choix ? Jusqu'à présent, les terrains de sports engazonnés sont conçus en formule classique, c'est-à-dire avec les opérations suivantes :

- drainage peu profond avec pente en toit entre les lignes de drains,

- mise en oeuvre d'une couche drainante (d'épaisseur inégale du fait de cette pente en toit),

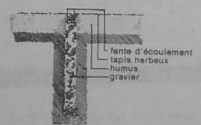
- mise en place d'une couche de terre amendée en sable (30 à 50 %). A travers laquelle les eaux doivent filtrer pour atteindre les drains.

On se trouve donc devant une disposition hétérogène et artificielle de matériaux qui demandent un certain temps pour se mettre en place et qui attire les remarques suivantes :

- faible pourcentage de réussite parfaite de terrains de sports, malgré tout le soin qu'il est possible d'apporter lors de la réalisation

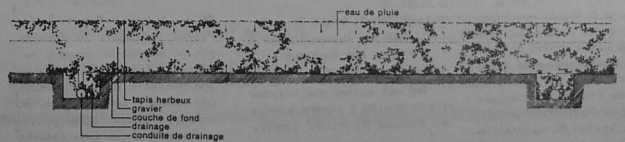
- impondérables pédologiques et physiologiques influençant l'enracinement du gazon et la perméabilité.

Coupe transversale fente d'écoulement échelle 1:5



INTERGREEN®
International Association of Greenfields Contractors

Coupe longitudinale fente d'écoulement échelle 1:10



- colmatage en surface de la couche de terre du fait du piétinement et du tassement lors de l'utilisation,

- nécessité d'un entretien régulier par une personne compétente : perforations, terrassement, replacage, etc...

- utilisation très réduite, maximum 3 heures d'utilisation par semaine dans les meilleures conditions.

La seule technique jusqu'ici utilisée pour la construction des terrains de jeux gazonnés présente trop d'inconvénients inévitables.

● Le système «INTERGREEN» est un brevet suisse mis au point par un groupe d'entrepreneurs suisses. Ces entrepreneurs se sont organisés en un club européen et les réalisations, depuis 1967, à travers l'Europe sont déjà nombreuses (14 en BELGIQUE, 69 en SUISSE, 39 en ALLEMAGNE, 7 en ITALIE, 7 en FRANCE). Le principe en est le suivant :

1°- Décapage des terres végétales et mise en dépôt.

2°- Ouverture des tranchées de drainage, espacées de 6 m. dans le sens transversal du terrain. Mise en place d'un drain à une profondeur variant de 40 à 120 cm. et raccordement au drain collecteur autour du terrain. Remplissage des tranchées par du gravier.

3°- Nivellement et compactage du terrain à l'aide d'un rouleau de 6 à 10 tonnes.

4°- Reprise sur stock des terres végétales amendées par apport de 35 % de sable de Loire et mise en oeuvre sur une épaisseur de 5 à 15 cm. Nivellement et compactage de cette couche de terre.

5°- Enrichissement du sol par apport d'éléments fertilisants.

6°- Exécution des fentes de suintement de 4 cm. de largeur sur 30 cm. de profondeur environ, dans le sens longitudinal du terrain, espacées de 0,80 m. A l'aide d'un engin spécial et remplissage de celles-ci en matériaux roulés de 2/8. Les fentes traversent la couche de terre végétale et recoupent les drains tracés perpendiculairement à celles-ci.

7°- Règlement définitif du sol.

8°- Couche drainante «INTERGREEN» en sable de Loire sur une épaisseur de 2 à 3 cm.

9°- Ensemencement.

Dans l'immédiat, la piste sera réalisée avec une chape de sable dioritique qui donnera satisfaction pour des scolaires et sans gros entretien, et devant permettre la réalisation ultérieure d'un sol «tous temps», tel que

RUB_KOR ou autres procédés similaires.

● Le procédé «INTERGREEN» assurant un parfait drainage, permet aux graminées un meilleur développement et il résulte un tapis végétal dense et solide, qui supporte une fréquentation de jeux plus importante sans subir de dégradation, car à aucun moment une flaque d'eau ne pourra se produire. Et ce sont précisément ces flaques d'eau qui, lorsqu'elles se produisent sur un terrain traditionnel, amorcent le processus de dégradation du tapis végétal.

● La réalisation du terrain de la Croix-Jeannette par ce procédé est un peu plus rapide qu'avec le procédé traditionnel, aussi il est possible d'envisager l'engazonnement cet automne, si les conditions atmosphériques le permettent et dans ce cas, le terrain pourrait être mis à la disposition des joueurs à l'automne 1974.

de la Croix-Jeannette, estimé à 553 000,00 F, pourrait être ramené à 180 000,00 F environ, en scindant les travaux d'assainissement en eaux usées (à faire en priorité) et eaux pluviales (qui peuvent éventuellement être réalisés dans une phase ultérieure).

Le raccordement gravitaire du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (L.C.P.C.) devient indispensable dans l'immédiat, cet établissement ayant déposé une demande de permis de construire et devant ouvrir en Octobre 1974.

Il faut y ajouter l'extension de la station du Bourg, rendue nécessaire par les ouvertures prévues du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées et du C.E.T. de la Croix-Jeannette.

Coût global estimé : 910 000,00 F.

Il faudrait y ajouter également, les opérations antérieurement retenues au programme 1973 :

- Chemin Batard : 125 000,00 F
- Voie des Basses-Landes : 42 000,00 F
- Chemin des Rouleaux : 12 000,00 F
et l'assainissement indispen-



sable de la partie restante de la rue Louise Michel : 120 000,00 F

Dans l'immédiat, le minimum indispensable pour la réalisation totale du programme 1973 s'établirait donc à la somme de : 1 209 000,00 F

Les crédits déjà engagés au compte du programme 1973

s'établissent à 330 000,00 F. Il reste donc 120 000,00 F disponibles sur la tranche 1973.

Devant l'état des subventions départementales, nous sommes amenés à reporter en 1974 la majeure partie du programme 1973.

Assainissement

Programme 1973 - 1974

● Dans le bulletin municipal n° 8 d'Avril, nous vous présentons notre projet du programme d'assainissement 1973, à savoir :

- 2ème tranche assainissement de la Croix-Jeannette ;
- Extension de la station

d'épuration du bourg ;

- Voie des Basses-Landes ;
- Chemin des Rouleaux ;
- Chemin Batard ;

Montant estimé des travaux 1 140 000,00 F (somme prévue au Budget Primitif 1973).

● Le 7 Août, Monsieur le Préfet informait la commune que la tranche de travaux retenue était limitée à : 450 000,00 F dont seulement 360 000,00 F sont subventionnables au taux de 30 %.

Le coût de la 2ème tranche

Informations scolaires

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE

CONGES SCOLAIRES 1973/1974

CENTRE SOCIAL DES COUETS :

Rue de la Chapelle

2ème et 4ème JEUDI 9 H 30 à 12 H

C. E. S. DE LA NEUSTRIE :

BOUGUENAIS (tél. 75-42-74)

1er SAMEDI matin 9 H 30 à 12 H

LYCEE TECHNIQUE LIVET :
16, rue Dufour - 44000 NANTES
(tél. 74-15-42)

1er MERCREDI matin 9 H 30 à 12 H

Le courrier urgent est à adresser de préférence au Lycée Livet - 16, rue Dufour - 44000 - NANTES.

TOUSSAINT :

- du mardi 30 Octobre après la classe
au lundi 5 Novembre au matin

NOEL :

- du vendredi 21 Décembre après la classe
au jeudi 3 Janvier au matin

FEVRIER :

pour l'Académie de NANTES :
- du Samedi 2 Février après la classe
au lundi 11 Février au matin

PAQUES :

- du vendredi 22 Mars après la classe
au jeudi 4 Avril au matin
- et du vendredi 12 Avril après la classe
au mardi 16 Avril au matin

ETE :

- du samedi 29 Juin après la classe
au lundi 16 Septembre au matin.

Education

Enseignement

La rentrée scolaire

● La rentrée scolaire constitue toujours pour une municipalité un sujet de préoccupation. Car malgré les meilleures prévisions, il arrive qu'au dernier moment, il soit nécessaire de procéder à certains ajustements pour que l'accueil des enfants s'effectue dans des conditions satisfaisantes. Cette rentrée n'a pas échappé à la règle.

Au Bourg, on enregistre une augmentation considérable des effectifs du primaire, ce qui nécessite l'ouverture de deux classes nouvelles.

● Aux Couëts, s'il n'existe apparemment pas de problème d'accueil dans le primaire, il en est tout autrement à la Maternelle où des enfants, nés en 1970 et 1971, ont dû être rendus à leur famille par suite du refus de l'administration de créer un poste supplémentaire d'institutrice.

● Au Fougan de Mer, les effectifs depuis 4 ans sont stables, alors que des classes restent inoccupées. Cette situation va certainement contraindre la municipalité à reconsidérer, pour la rentrée 1974, les périmètres scolaires.

● La rentrée 1973 a vu le C.E.S. changer de statut. Il

fonctionne maintenant sous régime d'Etat, ce qui va se traduire pour le budget communal par de substantielles économies, l'entretien des bâtiments restant cependant à la charge de la municipalité. 735 enfants, contre 665 l'année passée, fréquentent cette année cet établissement. On sait que trois classes mobiles étaient prévues pour la rentrée, mais rien n'a encore été fait. On souhaite que l'Inspection Académique donne suite le plus rapidement possible à cette promesse, car cette situation crée des conditions matérielles peu propices au déroulement normal des études.

D'autres problèmes restent posés. Des solutions, ou tout au moins des débuts de solution devront intervenir dans le courant de l'année 1974 si l'on veut que la rentrée prochaine ne soit pas compromise dans les secteurs suivants :

● 1°. L'accroissement des effectifs scolaires au Bourg, dû à la fois à la poussée démographique et au mouvement de désaffection qui semble s'amorcer à l'école privée (1) rend de plus en plus urgente

(1) PUBLIC : 552 en 1973
contre 527 en 1972
PRIVÉ : 347 en 1973
contre 391 en 1972



M. F. X. MASSÉAL

la construction du groupe scolaire de la Croix-Jeanette sans quoi l'implantation de classes préfabriquées dans l'enceinte de l'école déjà exigée sera inévitable. C'est une solution de pis-aller que pour notre part nous cherchons à éviter.

● 2°. L'ouverture d'une Section d'Enseignement Spécialisé, à la rentrée 1974. Cet établissement, prévu pour une centaine d'élèves, accueille les enfants au sortir des classes de perfectionnement. Ces enfants sont actuellement scolarisés, dans la limite des places disponibles, à REZE à la S.E.S. de la Tro-

cardière. Des renseignements obtenus, il semble que l'administration veuille aller vite dans cette affaire, mais un obstacle subsiste concernant le lieu d'implantation de cet établissement, qui doit être situé dans l'enceinte du C.E.S. Cet obstacle est la proximité de l'aérodrome. Doit-on passer outre et répéter la même erreur que pour le C.E.S. ? C'est la question que nous nous posons, et que nous avons posée au Préfet.

● 3°. Le C.E.T. de la Croix-Jeanette. Rien n'est officiel, mais il se confirme que son ouverture peut être envisagée pour la rentrée prochaine si

l'on en croit le porte-parole de l'entreprise chargée de sa construction. Ce qui tendrait à prouver que le travail d'information et de sensibilisation entrepris par le comité d'action a porté ses fruits.

● 4°. Enfin les restaurants scolaires prévus au Bourg et au Fougan de Mer devraient être prêts pour la rentrée 1974, si d'ici là aucune difficulté ne vient entraver la réalisation d'un projet qui n'en est encore qu'au stade de l'étude. Il faut donc aller vite... en espérant que l'Intendance suivra.

○ A ce sujet, notre député s'est livré à une entreprise de désagogie dont il est coutumier, mais qui cette fois, ne semble pas avoir marché auprès de l'électorat bouguenaisien. Il a fait publier dans le journal, la veille des élections, une de ses nombreuses interventions, grâce à laquelle bien entendu il aurait obtenu le financement du C.E.T. en 1974. Décidément, l'efficacité de notre député est en train de sérieusement s'émousser, car par subdélit interposé, il vient de recueillir

les fruits de son incessant travail, en faisant le plus mauvais score jamais enregistré à BOUGUENAIS, enfin comme nous subissons qu'il a du intervenir avec autant de vigueur en 1972 qu'en 1973, on est bien obligé de reconnaître que ses interventions n'ont pas été suffisantes. Et il a fallu l'action menée par le comité local, constitué pour l'ouverture de ce C.E.T., pour qu'enfin l'Etat consente à satisfaire les besoins de la population.

Loisirs enfance

Le Centre aéré de la Ville au Denis

● Faisant suite aux centres aérés : du Bourneau géré par l'Amicale Laïque et à celui du Bois Rouaud géré par l'Association Syndicale des Familles, le centre aéré de la Ville au Denis est une réalisation plus ambitieuse qui vise à accueillir pendant les grandes vacances et, ultérieurement peut-être, pendant des périodes plus courtes, y compris le congé du mercredi, le maximum d'enfants de 6 à 12 ans de BOUGUENAIS.

● Du 2 au 27 Juillet, sous la direction de M. MALHERBE, il a accueilli une moyenne de 150 enfants/jour, les effectifs variant selon les semaines entre 115 et 170 pensionnaires, soit un total de 2 927 journées pour 20 jours de fonctionnement.

Le 30 Juillet, Mme DUPUIS prenait la relève jusqu'au 31 Août, soit 25 jours de fonctionnement, 3 126 journées, une moyenne de

125 enfants/jour et un effectif oscillant entre 98 et 154 pensionnaires/jour.

A part la seconde quinzaine de Juillet où le temps maussade n'a pas permis toutes les sorties projetées, les activités ont été nombreuses et variées :

- plein air :
- Promenades et jeux dans la campagne environnante ;
- Jeux de piste ;
- Sorties à pied jusqu'au lac de Grand Lieu distant de 5 Km.
- Manuelles :
- Assemblages de perles, découpages, confection d'objets en raphia, de marionnettes, poupées et animaux en feutrine et laine, fleurs artificielles, tableaux collectifs ;
- Musicales :
- Chants et danses de groupes.
- Une sortie en car a emmené nos enfants aux Sables-d'Olonne en Juillet ;
- à Noirmoutier en Août.

● Une kermesse a marqué la clôture des activités du centre aéré et réunissait le Mercredi 29 Août, parents et enfants dans le cadre très ombragé du centre aéré.

Des stands et des Jeux ont permis aux petits comme aux grands de montrer leur adresse.

L'exposition des travaux manuels exécutés

par les enfants a été très appréciée.

Tout notre petit monde a été enchanté de son séjour au centre et se promet d'y revenir l'année prochaine.

● Nous ne pouvons terminer cet exposé succinct sans adresser nos très vifs remerciements à toutes les personnes qui ont contribué au succès du centre aéré et qui n'ont pas ménagé leur peine.

- Ce sont :
- les directeurs ;
 - les responsables pédagogiques ;
 - les moniteurs et aides moniteurs ;
 - le personnel communal qui, tant à la cuisine qu'au service, s'est dévoué sans compter.
- Nous y associons également :
- l'Association des Francs et Franches Camarades ;
 - la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,

qui ont facilité l'implantation et mis leurs moyens à notre disposition.

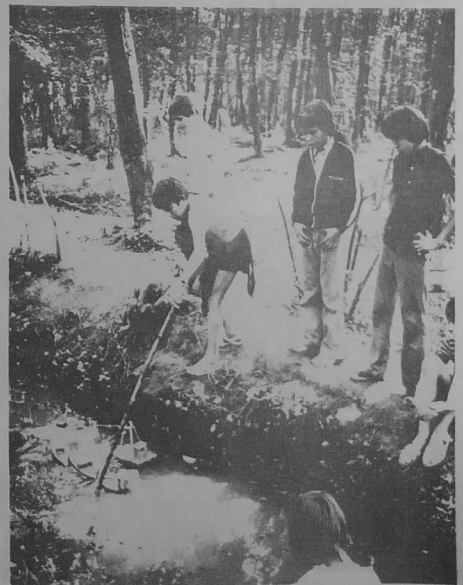
● Une assemblée générale de tous les parents concernés est prévue soit en fin d'année, soit au début 1974. Elle permettra, après avoir fait le point des activités passées, de préparer le prochain séjour au centre. Nous espérons qu'une assistance nombreuse y participera en y apportant des idées neuves.



qui nous l'a transmise le 12 Juillet, alors que le centre aéré était ouvert depuis 12 jours. La voici :

"Tout en reconnaissant l'utilité pour la commune de BOUGUENAIS, de construire un centre aéré, le ministre n'estime pas opportun d'envisager la réalisation d'un tel projet, au lieu-dit "la Ville-au-Denis" en raison de la proximité immédiate d'une carrière, l'existence sur le terrain concerné d'un bac de décantation, la présence voisine de l'aérodrome de NANTES-CHATEAU-BOUGON dont le développement est prévu dans un avenir proche. Pour ces différents motifs, M. le Ministre estime que l'emplacement choisi ne présente pas les qualités de calme et de sécurité requises pour le bon fonctionnement d'un centre aéré".

● Cette appréciation qui témoigne d'une méconnaissance grave (délibérée ou non ?) de la situation sur le terrain n'est pas faite pour nous étonner. Elle émane d'un Ministre parisien complètement coupé des réalités locales et hélas quelquefois sensible aux interventions de personnalités



Acquisition des terrains de la Ville au Denis (suite)

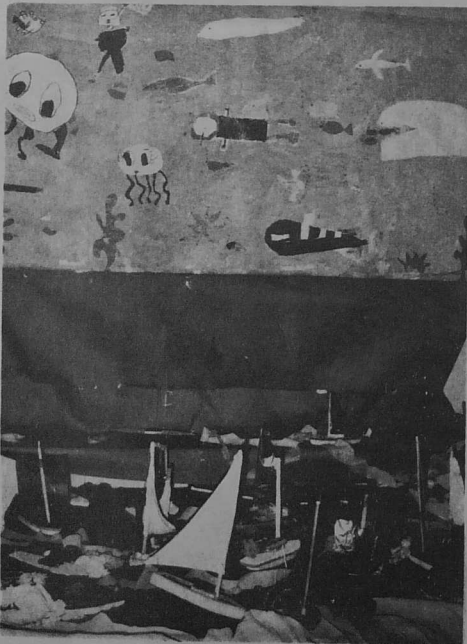
● Ceux qui ont suivi cette affaire depuis le début savent que la commune a engagé la procédure d'acquisition par délibération du conseil municipal le 28 Mai 1971, qu'en raison de l'avis émis par le commissaire-enquêteur, à la suite de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, le Préfet a été amené à saisir le Ministre de l'Intérieur en Novembre 1971.

● Depuis, deux années se sont écoulées au cours desquelles la commune a réalisé le centre aéré que tous les Bouguenaisiens maintenant connaissent, le Ministre vient de faire connaître sa réponse au Préfet





18



dont la seule mission n'est pas de servir les intérêts de la collectivité. Elle a par contre de quoi surprendre ceux qui pendant 9 semaines ont vu fonctionner le centre.

Le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui est, jusqu'à preuve du contraire, plus compétent en matière de centre aéré que le Ministre de l'Intérieur, a été favorable dès le départ à ce projet et le soutient davantage depuis qu'il a pu constater sur place que, parmi les centres aérés de Loire-Atlantique, le nôtre est de ceux qui offrent les meilleures conditions matérielles d'accueil. Alors qui trompe-t-on ?

Quoiqu'il en soit la municipalité n'entend pas en rester là. Elle poursuivra jusqu'au bout la procédure d'acquisition, même s'il fallait aller en Conseil d'Etat. Dans un premier temps, elle a demandé au Préfet de prendre l'arrêté d'utilité publique.

Si, comme il est probable, celui-ci ne répond pas ou répond par la négative, l'affaire sera portée devant le tri-

bunal administratif. Pendant tout ce temps - ce temps qui, il ne faut pas l'oublier, travaille pour nous - le centre aéré continuera à fonctionner dans un cadre et des locaux que, grâce aux efforts de tous, nous allons encore améliorer afin de le mettre toute l'année à la disposition de tous, jeunes et vieux. Dans quelques années, toute la population de BODUGEMAIS sera fière de cette réalisation qu'elle ne devra qu'à elle-même.



POUR PARTICIPER

A LA VIE COMMUNALE

● Au sein du Conseil Municipal, différentes commissions de travail ont été mises en place chacune d'elle ayant mission d'étudier des problèmes particuliers se rapportant aux Finances Communales, à l'Urbanisme et à la Voirie, aux Affaires Sociales, Culturelles et Sportives, etc...

Jusqu'à présent, seuls des membres du Conseil Municipal étaient admis à participer aux travaux de ces diverses commissions.

Suite à différentes suggestions faites au cours des derniers mois, il a été décidé de modifier leur fonctionnement et, plus précisément, de les ouvrir aussi largement que possible vers l'extérieur.

Désormais, les commissions seront donc

ouvertes à tous ceux qui seraient désireux de participer un peu plus étroitement à la vie communale.

● Toutes les personnes qui souhaiteraient travailler avec les élus locaux sont donc invitées à se faire connaître à la Mairie, au Secrétariat. Il serait intéressant de préciser, lors de l'inscription, le domaine dans lequel elles préféreraient intervenir.

A l'avenir, chaque fois qu'une réunion sera organisée, une convocation sera envoyée individuellement aux personnes inscrites. Les modalités de fonctionnement des nouvelles commissions seront définies avec les participants.

Les commissions extra-municipales

Finances

Impôt

La réforme des impôts locaux Rien de changé !

LES RESSOURCES COMMUNALES

► Les ressources communales proviennent :

- d'une part de la taxe sur les salaires, créée en 1966 pour remplacer l'ancienne taxe locale. Cette taxe qui devait être payée par les entreprises a été prise en charge intégralement par l'Etat en 1969 ! On l'appelle donc désormais V.R.T.S. (Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires).

- d'autre part du produit des centimes additionnels qui constituent de loin la plus importante des ressources communales.

Le nombre de ces centimes est voté chaque année par le conseil municipal et la charge en est répartie sur les contribuables de la Commune.

LE SYSTEME INJUSTE DES CENTIMES

► Nous avons eu l'occasion, dans le bulletin n° 2, de dire ce que nous pensions du système des centimes.

Il constitue un héritage des "quatre vieilles" contributions : foncière bâtie, foncière non bâtie, mobilière et patente utilisées par l'Etat au siècle dernier. En 1917, l'Etat a supprimé pour son

compte cette façon de calculer l'impôt et a créé l'impôt sur le revenu. Par contre, pour les collectivités locales le système est resté le même.

C'est un système particulièrement injuste, parce qu'il ne tient aucun compte des revenus. Il est donc de plus en plus difficilement supporté par les personnes ayant de faibles ressources.

Pour démontrer l'injustice de cet impôt la presse (O.F. du 18/11/1972) citait un exemple pris sur la Ville de NANTES, où dans un cas une famille de sept personnes payait 609 F de cote mobilière, avec un revenu mensuel (allocations comprises) de 2 600 F, alors qu'un ménage avec un seul enfant ne payait que 280 F, malgré un revenu de 4 000 F.

L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES SOURCE DE PROFIT POUR L'ETAT

► Cette situation est aggravée par le fait que les impôts locaux augmentent plus vite que la fiscalité d'Etat, pour la simple raison que les collectivités locales sont désormais contraintes de pallier les carences de l'Etat dans de nombreux domaines. Les impôts d'Etat ont augmenté de 50 % en

5 ans et ceux des collectivités locales de 80 %. Il faut dire qu'avec seulement 13 % du revenu des impôts les collectivités réalisent 25 % des investissements. De plus, ces investissements financés par les collectivités sont source de profit pour l'Etat qui récupère la T.V.A. sur le montant des travaux réalisés. Par exemple sur les 400 000 F, que coûteront les travaux du terrain de football de la Croix-Jeanette, l'Etat empêchera pour son compte 68 000 F. Bien entendu, il ne verse pas un centime de subvention.

LA REFORME DES IMPOTS

► Depuis plus de 50 ans, la réforme des impôts locaux fait partie de la vie politique française. Plus de dix commissions gouvernementales se sont succédées sur ce problème. L'ordonnance de Février 1959 avait décidé une grande réforme des impôts locaux. Pour l'instant, elle n'a abouti qu'à la suppression de la taxe locale et à son remplacement par le versement représentatif de la taxe sur les salaires.

Le remplacement de la patente par une taxe professionnelle annoncée par M. ROYER, pour l'an prochain, est ac-

tuellement en préparation (voir article page 22).

Quant aux autres impôts, ils changent d'appellation : la contribution foncière devient taxe foncière et la cote mobilière devient taxe d'habitation, mais rien n'est changé sur le fond.

COMMENT SERONT CALCULES LES IMPOTS LOCAUX

► Pour fixer le montant de l'impôt qu'aura à verser chaque contribuable, on tiendra compte de la "valeur locative cadastrale" de l'appartement qu'il occupe. C'est cette valeur locative cadastrale qui jusqu'ici servait de base au calcul du foncier bâti, en fonction d'évaluations qui dataient de 1943.

Un recensement des habitations a donc été entrepris en 1969, destiné à déterminer la valeur locative actualisée de chaque logement.

Pour ce faire, dans chaque commune on a retenu un certain nombre de logements-types dont la valeur locative au mètre carré a été déterminée afin d'obtenir des éléments de comparaison pour établir la valeur locative des autres logements de la commune.

Les locaux-types devaient répondre à certains critères définis avec assez de précision par décret. Or, la détermination de ces logements de référence s'est faite à BOULOGNE avant notre arrivée à la Mairie et de l'avis de l'actuelle commission des impôts, elle ne répond pas aux critères définis par le législateur. La commission a demandé le changement de certains locaux de référence, mais l'administration des impôts s'y est refusée.

Malgré cela la commission a donc dû, pour chaque logement de la commune, proposer un local-type de référence. Les propositions de la commission ont été ensuite transmises à l'administration qui a défini une proposition de valeur locative.

Chaque contribuable a été invité, par voie de presse, à passer en Mairie : une première fois à la fin du mois de Juillet et une seconde fois en Septembre, afin de prendre connaissance des propositions de l'administration et le cas échéant faire des réclamations. Malheureusement, peu de personnes se sont déplacées.

AUSI INJUSTES QUE PAR LE PASSE

► La commission communale des impôts s'est néanmoins penchée sur les valeurs locatives attribuées par le Service des Impôts. Dans bien des cas, elle a constaté que les évaluations étaient assez fantaisistes. Par exemple, deux maisons absolument identiques, situées dans le même quartier, obtiennent une valeur locative différente.

Interrogée sur cette anomalie, l'administration répond que la surface habitable de chaque logement a été "pondérée" à l'aide d'un coefficient qui tient compte de l'équipement intérieur de la maison. Pour fixer la valeur locative d'un immeuble, ce n'est donc pas la surface réelle qui est multipliée par la valeur lo-



cative au mètre carré du local pris en référence, mais la surface pondérée. Donc deux maisons identiques peuvent avoir une surface pondérée très différente. Cette pondération a, paraît-il, été calculée d'après les renseignements fournis par les propriétaires sur le questionnaire d'enquête qu'ils ont rempli en 1969.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces problèmes avec les représentants de l'administration au cours de la réunion annuelle de la commission des impôts qui se tiendra en Octobre.

Retenons cependant que l'un des griefs, dirigé contre le système des impôts locaux, provenait du fait que le contribuable était incapable de comprendre d'après quels critères était calculé le montant de son impôt. Après l'application de la réforme, l'impôt local demeurera aussi injuste et son calcul aussi mystérieux.

L'INCIDENCE DE LA REFORME D'APRES LE MINISTERE DES FINANCES

► Le Ministère des Finances, quant à lui, estime que la réforme aura une incidence sur la répartition entre les dif-



férentes contributions. Il a effectué un sondage sur 45 communes qui ont servi de test à l'application de la réforme. Suivant le Journal "Le Monde" du 3/8/1973, les divergences seraient les suivantes :

S'agissant des contributions foncières, la valeur globale des locaux professionnels sera fortement diminuée (de 12 à 33 % selon les cas) dans les communes rurales, mais accrue (de 1 à 10 %) dans les grandes villes. A l'intérieur même de l'habitat, la valeur des logements des catégories supérieures sera légèrement majorée dans les grandes villes et celle des logements des basses catégories très mino- rée (- 20 %) à la campagne.

D'après les mêmes calculs, la contribution foncière pourrait être (à rendement global constant) doublée pour quelques 10 % des contribuables, majorée de plus de 25 % pour 25 autres pour cent, mais diminuée de plus de 25 % pour plus du quart des contribuables.

Enfin la taxe d'habitation serait, elle, fortement réduite pour les locaux de basse catégorie (de 42 % à Paris et de 20 à 35 % ailleurs), tandis qu'elle augmenterait de 2 à 25 % pour les logements les plus confortables. De sorte que 25 % environ des assujettis à cet impôt paieraient un quart en moins, tandis qu'un peu plus de 20 % paieraient un quart en plus. Bien entendu, ces chiffres seraient légèrement modifiés par la généralisation dans toute la France des abattements pour charges de famille, appliqués jusqu'ici à la contribution mobilière dans les seules villes de plus de 5 000 habitants.

Comprenez qui pourra. Nous considérons, quant à nous, que la réforme des impôts locaux constitue une des opérations "poudre aux yeux", dont l'actuelle majorité a le secret.

- Le système était tant décrié par les élus locaux qu'il fallait au moins faire semblant de le modifier. Là où il aurait fallu instaurer plus de justice, c'est-à-dire surtout faire payer les gros revenus, on a préféré garder le système ancien et pressurer les petits revenus. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, c'est dans la logique du pouvoir en place.

- Pour nous, l'institution d'une taxe additionnelle à l'impôt sur le revenu aurait au moins le mérite de réparer

en partie les injustices.

- Le Gouvernement a dû considérer que, si l'impôt local reste le plus injuste, ce n'est pas une si mauvaise chose pour lui. La réaction des contribuables aura tendance à se porter contre les collectivités locales qui n'y sont pour rien et non pas contre le Gouvernement qui en est pourtant l'auteur. (Au besoin on y aidera, voir à ce sujet les papiers incendiaires de M. MACQUET).



LE REMPLACEMENT DE LA PATENTE

Comment pourrait être calculée la nouvelle taxe professionnelle

Le projet de réforme de la patente doit être, lui, déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale avant le 1^{er} novembre prochain. M. Giacard d'Escaing et Marcelin ont fait à son sujet un exposé au conseil des ministres de mercredi.

Il y a deux façons de concevoir la future taxe professionnelle appelée à remplacer la patente, a déclaré M. Comiti à l'issue du conseil :

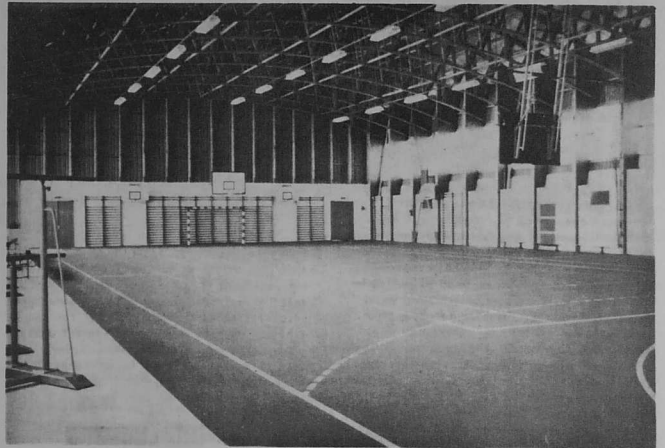
- Il pourrait s'agir d'un nouveau-impôt indicatif. Dans ce cas, il s'agirait plutôt d'une patente rénovée.

- Mais on peut aussi songer à un impôt à caractères comptable et économique, calculé en

fonction de trois variables : la masse des salaires versés par l'entreprise, la valeur de l'outillage et des installations de la firme, ses bénéfices (avec un seuil minimum). Chacune de ces variables serait dotée d'un coefficient et les collectivités locales auraient la possibilité de les faire varier dans certaines limites.

C'est cette seconde formule qui a présentement la préférence de deux ministres intéressés, mais rien n'a été tranché quant aux divergences entre M. Giacard d'Escaing et M. Marcelin sur la répartition de l'impôt. Une discussion ultérieure à laquelle participera l'ensemble du conseil des ministres règlera cette question.

Le coût du gymnase



MONTANT DES TRAVAUX	723.000
dont T.V.A. payée à l'état	101.951
Financement par la commune	423.000
Subvention espérée de l'état	300.000

La redevance d'assainissement

PRINCIPES :

◆ Pour financer un service public quel qu'il soit, la commune dispose de deux principaux moyens :

1° - Inscrire la dépense à son budget général, afin qu'elle soit prise en charge par la masse des impôts et taxes payés par les contribuables ;

2° - Faire prendre en charge les frais d'exploitation du service par les seuls usagers en les faisant "participer" au prorata de leur consommation.

◆ Chaque théorie a ses partisans et ses détracteurs. Selon les valeurs qu'ils défendent et le système qu'ils veulent mettre en place, les uns pensent que la solidarité doit pouvoir s'exercer et que la fiscalité doit être un phénomène égalisateur par lequel chacun paie en fonction de ses revenus, les autres estiment que la gratuité est un mythe et que la vérité des prix est une nécessité dans une économie moderne de marché où tout s'achète.

◆ Le problème est d'importance. De la manière dont il sera résolu, ou selon le dosage des deux méthodes retenues, dépend la qualité de notre vie de demain. Cette question de choix du moyen de financement des services publics se pose à chaque niveau de décision :

- au conseil municipal pour la commune,
- au conseil général pour le département,
- et aussi au gouvernement pour le pays tout entier.

La formule retenue fait apparaître la politique suivie, c'est-à-dire la manière de s'occuper des affaires de la cité et aussi par voie de conséquence la place que chaque

système fait à l'Homme dans cette société en continuant les mutations.

◆ Une loi du 29/12/1965 et un décret du 24/10/1967 prévoient qu'à compter du 1/1/1968 "les réseaux d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial", ce qui revient à dire que les réseaux d'assainissement public et les installations d'épuration doivent être gérés obligatoirement de façon industrielle et commerciale, autrement dit, que les recettes et les dépenses du service doivent s'équilibrer.

MECANISMES :

◆ Pour réaliser cet "équilibre" une redevance est instituée ; elle est assise sur le volume d'eau prélevé, par l'usager du service assainissement, sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source ; son taux est fixé chaque année par le conseil municipal.

Actuellement, et depuis le 1/1/1969, elle est fixée pour BOUGUENNAIS à 0,60 F/m³ ; à NANTES, elle s'élève à 0,68 F depuis le 1/1/1973.

QUI PAIE ?

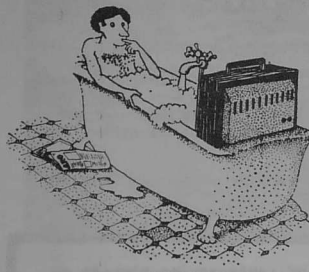
◆ Tous les usagers du service d'assainissement d'un immeuble raccordable, même s'ils ne sont pas raccordés, l'obligation de se brancher sur le réseau résultant d'une mesure législative.

Comment cette redevance est-elle versée à la collectivité ?

Au début de 1969, le conseil municipal a

décidé de confier la perception de cette redevance (qui n'a pas le caractère fiscal d'une taxe qui serait perçue par le percepteur) à la société gérante du service de distribution d'eau, la Cie des Eaux et de l'Ozone.

Cette dernière réclame tous les semestres à chaque usager du service assainissement le montant de sa redevance calculée sur le volume d'eau consommée ou sur le forfait prévu. Par la suite, la société verse à la Commune les sommes encaissées pour son compte, en prélevant sa rétribution.



PARTICULARITES

◆ La redevance est due pour le transport des eaux usées, elle n'est pas due pour l'évacuation des eaux de pluie. D'ailleurs notre commune a adopté le système séparatif pour éviter de polluer les eaux naturelles.

- L'eau prélevée n'est pas rejetée au réseau pour une grande part :

- arrosage d'un jardin ; nécessité d'un compteur spécial pour bénéficier de l'exonération de la redevance pour les eaux réservées à cet usage.

- agriculture : abattement possible pour les bâtiments d'exploitation raccordables, mais

un forfait demeure par tête de bétail. - L'équilibre des dépenses et des recettes est-il réalisé sur la Commune ?

C'est un problème épineux, bien que les services comptables n'aient pas individualisé le service assainissement, il faudrait bien tenir compte d'un certain amortissement technique du réseau.

Pour avoir une gestion équilibrée au sens de la loi, il faudrait sans doute fixer la redevance à un niveau prohibitif. Il n'en est pas question. Une révision peut s'envisager, la commission des finances pourra en discuter et le conseil municipal aura peut-être à en décider. Pour l'année 1972, la redevance doit approcher les 10 millions, alors que le montant du budget assainissement dépasse 37 millions.

◆ Avant de terminer, une information sur les difficultés particulières que nous rencontrons pour obtenir de la Cie des Eaux et de l'Ozone les justificatifs des paiements des usagers.

Les versements des sommes collectées ont été effectués dans la caisse de la commune, et ce en retard, ce n'est pas logique.

A ce jour, et malgré nos différents rappels, nous n'avons pu obtenir pour chaque année et par rue un état nominatif des redevances perçues pour notre compte, ce n'est pas normal ; la Municipalité devrait pouvoir vérifier facilement les comptes. La Société ne répond même pas à nos différents courriers sur cette question, ce n'est pas poli.

Espérons que la diffusion de cette information favorisera un règlement rapide du litige. Affaire à suivre...

La commune recrute

La Commune de BOUGUENNAIS - recrute au 1er Janvier 1974, par voie de mutation ou de concours sur titres :

● UN DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES, commune de 10 000 à 20 000 habitants (indices bruts 340 - 665 - Exceptionnel 695). Candidature et curriculum vitae à adresser à M. le Maire avant le 12 Novembre 1973.

● 1 Ouvrier Professionnel, 1ère catégorie,

service polyvalent, titulaire d'un C.A.P. ou Brevet Professionnel ;

● 2 Ouvriers d'Entretien de la Voie Publique.

Adresser candidature avec tous renseignements nécessaires à la Mairie - Bureau du Personnel - avant le 1er Novembre 1973.

Les personnes qui désiraient se documenter sur ces postes peuvent s'adresser en Mairie - Téléphone : 78-61-18.

La voirie rapide

Cet article, rédigé par un groupe de conseillers municipaux animé par F. AUTAIN et J. LUCAS, ne reflète peut-être pas exactement l'opinion de tous. Il était bon de le signaler afin d'éviter tout malentendu.

Ceux qui contesteraient la teneur de cet article ont toujours la possibilité de s'exprimer dans les colonnes du bulletin.

○ La coutume parait désormais établie, c'est la période des vacances que le Gouvernement choisit pour porter ses mauvais coups.

Cette année la hausse des tarifs a donné le départ à la flambée des prix.

La campagne française d'essais nucléaires nous a valu la réprobation de presque tous les pays du monde, alors que cet armement nucléaire qui ruine notre économie et la santé des populations du Pacifique est, de l'avis même du Président de l'Assemblée Nationale, absolument inefficace.

Quant aux C.R.S., au lieu

d'aller ramasser les blessés de la route ou surveiller les baigneurs, on les a envoyés occuper l'Usine LIP, où les travailleurs se battaient pour conserver leur emploi.

Décidément, les contribuables français peuvent être satisfaits, leur argent est bien utilisé.

A NANTES, le représentant local du Gouvernement, le Préfet, n'a pas non plus failli à sa tâche puisque, avec le concours de certains élus, il a mis en place des mesures qui, si elles sont appliquées, viendront grever un peu plus lourdement notre Budget.

● Il s'agit en fait du dernier épisode (en date) du financement de la voirie rapide (se reporter à nos précédents bulletins). On se souvient que l'Etat, incapable de financer les travaux de voirie nationa-

le qu'il a programmés, entend en mettre une partie à la charge des communes. Pour ce faire, le Préfet entend contraindre certaines communes à prélever sur le dos de la population des sommes qui se-

raient ensuite reversées à l'Etat.

Quatorze communes de l'agglomération nantaise ont été choisies pour participer à l'opération. Neuf d'entre el-



les, avec beaucoup d'arbitraires, ont fini par accepter. Cinq s'y opposent : COLERON, LE PELLERIN, LES SORNIÈRES, BOUGENAIS, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU. Les conseils municipaux de ces communes ont estimé qu'ils n'avaient pas à assumer l'impopularité de la création d'impôts supplémentaires pour des dépenses qui ne profiteront absolument pas aux populations qu'ils représentent. Ils estiment qu'il n'est pas de leur rôle de pallier les carences du gouvernement. Si celui-ci a le courage de sa politique, qu'il prélève lui-même les impôts dont il a besoin.

Bien sûr, le Préfet ne l'entend pas de cette oreille et il a mis les vacances à profit pour tenter de ramener à la raison les communes récalcitrantes.

Dans l'arsenal législatif, il est toujours facile de trouver un texte qui, habilement interprété, permet au Préfet d'avoir le dernier mot.

Dans le cas présent, il s'est servi du Code d'Administration communale, qui prévoit que des communes peuvent cons-

tituer un syndicat à vocation unique pour la réalisation d'un projet commun. L'adhésion de toutes les communes pouvant être rendue obligatoire dès lors que les 2/3 d'entre elles y sont favorables, le Préfet a donc trouvé là le moyen d'écarter de force les cinq communes opposantes dans un syndicat ayant pour unique objet le financement des travaux de la voirie nationale.

Pour se conformer aux textes, il lui restait à obtenir l'assentiment du Conseil Général. Connaissant la composition de ce dernier, on comprendra que ce fut chose facile. D'autant plus que la majorité des conseillers généraux n'appartiennent pas aux communes qui feront les frais de la décision préfectorale.

Le Conseil Général a donc été réuni à la sauvette le 13 Juillet, jour particulièrement bien choisi pour que l'événement passe inaperçu. La presse en a donné un compte rendu en reprenant les thèses préfectorales.

— ON RESTE DANS L'IMPASSE —

● Le syndicat ainsi constitué va être chargé de collecter l'argent au profit de l'Etat. Les statuts prévoient que chaque commune adhérente devra s'acquitter des sommes qui lui seront réclamées à ce titre. Or pour que le versement au syndicat puisse se faire, cela implique que chacune des communes concernées inscrive cette dépense à son budget. C'est ce qu'ont toujours refusé les cinq communes hostiles et il n'y a aucune raison qu'elles changent d'avis.

Du reste donc dans l'impasse ? A moins que le Préfet n'inscrive d'office à leurs budgets les sommes qu'il réclame. La loi le lui permet, à condition que, en contrepartie, il crée une augmentation correspondante de l'impôt communal, car le budget doit obligatoirement être équilibré.

Le Préfet tra-t-il jusque là ? Ce n'est pas impossible. Cela aurait le mérite de situer aux yeux de la population les véritables responsabilités. À cette occasion, il serait particulièrement intéressant de lire les justifications que M. MACQUET ne manquerait pas de donner à ses électeurs. Mais heureusement nous n'en sommes pas encore là.

LES PAROLES ET LES ACTES

● Si toutefois le Préfet devait arriver à ses fins, certains élus locaux pourraient être lourdement responsables, car leurs démissions successives, face au représentant du Gouvernement, a largement contribué à la création de la situation présente.

Que les élus conservateurs se rangent aux désirs du Préfet, il n'y a là rien de très normal ; mais que ceux qui se disent de l'opposition, voire ceux qui se réclament du socialisme, adoptent la même attitude, il y a de quoi s'étonner.

QUEL EST LE MONTANT DES SOMMES
RECLAMEES AUX COMMUNES ?

Le montant des participations communales, annoncé par le Préfet, est très inférieur à la réalité, car il ne tient compte que d'une partie des travaux de voirie nationale programmés au Vle Plan.

Suivant une enquête menée par l'Association Communautaire de la Région Nantaise que préside M. A. MORICE, les participations communales, au cours des trois années à venir, seraient les suivantes :

BOUGUENNAIS	520 722 *
INDRE	653 773
LA MONTAGNE	111 854
NANTES	27 868 115

ORVAULT	562 220
REZE	1 207 302
ST-HERBLAIN	1 602 911
ST-SEBASTIEN	439 857
VERTOU	525 704
COUVERON	542 022
LE PELLERIN	93 165
LES SORINIERES	54 107
ST-JEAN-DE-BOISEAU	48 712
SAINTE-LUCE	122 536

Soit au total = 34 353 000

* En nouveaux francs

C'est André MORICE qui déclarait au printemps :

"Le temps est proche, assure-t-on, où dans les grandes villes, il sera rigoureusement impossible d'accepter les moindres hausses des impôts existants, en raison de l'injuste répartition qui en est faite dans un système fictif et totalement inadapté, le risque est d'aboutir à "une cessation de paiement devant la hausse constante des dépenses", ce qui conduirait, pour la première fois dans l'histoire contemporaine, à l'éventualité d'une véritable banqueroute... Les maires, sauf réforme du système, ont envisagé le moment où les collectivités seraient contraintes de fermer des établissements et de licencier du personnel..."

Cela n'empêchera pas la municipalité nantaise d'envisager le reversement à l'Etat de 27 868 115 Francs qui auront été soutirés aux contribuables nantais par le canal de l'impôt local. Encore la Ville de NANTES a-t-elle quelques intérêts au financement de ces travaux, puisqu'une partie en sera réalisée sur son territoire.

D'autres communes n'ont même pas cette excuse. REZE par exemple, où les socialistes ont voté pour la partici-

pation de leur commune contre l'avis des élus du P.S.U. et du P.C. et adopté ainsi une attitude absolument contraire à celle de leurs camarades des autres communes. Un tel comportement est incompréhensible.

Jusqu'ici la population a été soigneusement écartée de toutes ces discussions. Il est évident que les élus locaux ne se vantent pas d'avoir cédé au chantage préfectoral. On cherchera en vain dans les bulletins municipaux une allusion au fait qu'ils ont accepté de détourner l'argent des contribuables de sa destination initiale. On comprend qu'ils ne soient pas très fiers, surtout lorsque l'on connaît l'état de sous-équipement de nos communes.

APPAUVRIR LES PLUS PAUVRES

La politique que l'Etat met en place en Loire-Atlantique ne serait pas possible dans la plupart des départements de France.

Dans l'un de nos précédents bulletins, nous citions l'exemple de la municipalité socialiste de LIMOGES qui refusait de participer aux travaux de la voirie nationale.

Nous citons dans cet article l'exemple d'une petite commune du VAR qui démontre que dans ce département, par ailleurs mieux équipé que la Loire-

Atlantique, la prise en charge de l'Etat ne se limite pas seulement aux travaux de voirie nationale, mais s'étend à des travaux d'intérêt strictement communal.

On pourrait également citer les sommes considérables qui sont investies dans la Région Parisienne.

Mais pourquoi la majorité en place changerait-elle de politique, puisque c'est dans les régions les plus désertées qu'elle réalise ses meilleurs scores électoraux.

Dans notre région fortement touchée par la récession économique, non seulement les élus de droite et leurs alliés n'exigent pas les investissements d'Etat qui devraient être réservés en priorité aux régions en difficulté, mais au lieu de cela ils acceptent la création d'un super-impôt qui viendra grever un peu plus le budget d'une population déjà tenue à l'écart de l'expansion.

En adoptant cette attitude, se rendent-ils compte qu'ils contribuent à appauvrir un peu plus un département que par ailleurs ils prétendent défendre ?

Comment ça se passe ailleurs

3) QUAND LA CIRCULATION DE SAINTE-MAXIME SERA-T-ELLE AMELIOREE ?

Nous avons prévu de réaliser, dans les quatre prochaines années, deux catégories d'opération.

— La première concerne une route d'évitement de SAINTE-MAXIME partant de La Nartelle pour aboutir à la sortie Ouest de SAINTE-MAXIME.

La Commune devait, avant notre arrivée, prendre en charge la moitié du coût de cette route, c'est-à-dire au bas mot un milliard d'anciens francs puisque la route devait coûter 2 milliards d'anciens francs. Je suis personnellement intervenu auprès de Monsieur le Ministre de l'Equipement. L'Etat vient de la financer intégralement.

Le cadeau est important (1 milliard d'A. F.), nous en sommes conscients. Nos impôts en seront allégés d'autant.

— La seconde concerne la création d'un pont à double voie sur la rivière du Précanil, afin que nous n'attendiez plus que la rouge devienne vert pour vous engager sur ce vieux pont rouillé à voie unique.

Nous avons également prévu de créer des places de parking en bordure de route, notamment, de les camoufler par la verdure.

Voici une photocopie du bulletin municipal de SAINTE-MAXIME (Var). SAINTE-MAXIME est une petite station touristique de la Côte d'Azur (port de plaisance, casino, etc...), une commune riche si on la compare à la moyenne des communes de France.

La municipalité avait demandé le détournement de la Route Nationale N°98 qui traverse l'agglomération et crée en été de la gêne pour les touristes.

Dans un premier temps, l'Etat s'est engagé à financer 50 % du montant des travaux, lesquels s'élevaient au minimum à 2 milliards d'anciens francs. Une démarche du nouveau

maire de SAINTE-MAXIME devait aboutir au financement total de l'opération par l'Etat.

Comme l'écrit le maire de SAINTE-MAXIME le cadeau est important.

En Loire-Atlantique, de tels travaux seraient mis totalement à la charge des collectivités : communes et Conseil Général. Là-bas les travaux sont financés totalement par l'Etat.

La différence avec la Loire-Atlantique, c'est que dans le Midi la situation de la majorité est beaucoup plus précaire que chez nous. Faut-il y voir là une explication ?

Lexique d'urbanisme

LOF.- LOI D'ORIENTATION FONCIERE : votée le 30 Décembre 1967, c'est le texte de base qui régit l'urbanisme actuel.

S. D. A. U. - SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME : document qui fixe les orientations à long terme (en 2 000) de l'urbanisation d'une ou plusieurs communes. Il détermine, en particulier, l'utilisation des sols, les tracés des principales voies de communication, les espaces verts à protéger, les grands équipements. L'Etat et les collectivités locales doivent le respecter.

SCHEMA DE SECTEUR.- Document qui détaille pour une zone donnée un schéma directeur. Ils sont utilisés pour les grandes agglomérations, dans la région parisienne, par exemple.

POS.- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS : document qui fixe à moyen terme (1985), dans le cadre des orientations des schémas directeurs ou de secteur, les droits de construire attachés à chaque parcelle de terrain. Juridiquement, les particuliers doivent le respecter : il est opposable aux tiers.

COS.- COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS : prévu dans les POS, et variant selon les zones, il s'agit du rapport entre le

nombre de mètres carrés susceptibles d'être construits et la surface du terrain, autrement dit la densité. Avec un COS de 3, par exemple, on pourra construire, en mètres carrés, trois fois plus que la surface au sol du terrain.

ZAC.- ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ : secteurs à l'intérieur desquels l'Etat, la commune ou un établissement public décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains. La plupart des grandes opérations d'urbanisme se font sous ce régime. Une convention fixe les obligations de la collectivité publique d'une part et celles des promoteurs-construc-teurs, qui peuvent être privés ou publics, d'autre part. Elle porte notamment sur les équipements à construire ou le type de logement à édifier.

PAZ.- PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE : c'est le plan d'urbanisme de la ZAC. Il doit respecter le schéma directeur ou le schéma de secteur, mais peut échapper aux dispositions du POS.

E. P. R. D. - ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES : document qui, pour une ZAC, retrace les dépenses et les recettes prévisibles.

ZAD.- ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE : sa création permet aux pouvoirs publics d'exercer dans un périmètre donné un droit de préemption, c'est-à-dire d'acheter une propriété lorsqu'elle est vendue au-dessus d'un certain prix. Elle a pour but de limiter la hausse des coûts des terrains là où sont prévues des opérations d'urbanisme ou d'empêcher la construction dans un secteur que l'on veut protéger (espaces verts, par exemple).

DUP.- DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE : arrêté ou décret qui a pour effet de permettre l'expropriation.

ZUP.- ZONE A URBANISER EN PRIORITE : périmètre à l'intérieur duquel une collectivité publique décide d'aménager des équipements et de construire ou de faire construire des logements. Cette formule créée en 1959 est maintenant remplacée par les ZAC, dont le mécanisme est plus souple.

RENOVATION.- Opération qui a pour but de supprimer des logements vétustes ou insalubres et de construire à la place des bâtiments et des équipements neufs. La plupart sont conduites par le secteur public, mais certaines par le secteur privé (dans le quartier Italie, à Paris XIII^e arrondissement, par exemple). Dans les deux cas, elles sont soumises au régime des ZAC.

Réseaux

Les problèmes de l'eau

Le conflit survenu au début de l'année, à propos des consommations d'eau potable, n'a toujours pas trouvé de solution.

Les explications demandées n'ont pas été fournies pour chaque abonné par la Compagnie des Eaux et de l'Ozone et de ce fait aucune décision n'a pu encore être prise par le comité du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de REZE, BOUGUENAIS, LES SORINIERES et LA MONTAGNE.

Chacun a reçu la facture concernant la seconde moitié du forfait, il convient de la régler. Quant aux factures litigieuses du mois de Février dernier, nous conseillons aux abonnés de maintenir leur refus de payer dans les deux cas suivants :

- consommation supérieure de plus de 75 % par rapport à celle de l'année précédente,
- dépassement du forfait consenti, alors que pour la période antérieure il n'était pas atteint.

C'est le seul moyen d'obtenir les explications auxquelles nous avons droit. A ce moment là, seulement, nous pourrions envisager d'étudier les modalités de paiement à établir, en fonction des souhaits des usagers.

Les abonnés ne rentrant pas dans l'une de ces deux catégories, doivent régler

leur quittance, le comité syndical ayant retenu comme "normal" un supplément de consommation de 75 % du fait du décalage intervenu dans les relevés des compteurs : 9 mois en 1971 contre 15 mois

pour l'année 1972.

Vous trouverez ci-contre les nouveaux barèmes applicables l'année prochaine, comparés à ceux valables pour l'année en cours :



COMPARAISON DES TARIFS 1973 et 1974

1973

TARIFS DOMESTIQUES

Abonnements - Forfait le m³ - m³ supplément.

30 m ³	1,66 F	1,57 F
60 m ³	1,60	1,57
100 m ³	1,57	1,54
200 m ³	1,54	1,53
300 m ³	1,53	1,51
400 m ³	1,51	1,48
500 m ³	1,49	1,43
1 000 m ³	1,43	1,42
2 000 m ³	1,42	1,39
3 000 m ³	1,39	1,38
4 000 m ³	1,34	1,33
5 000 m ³	1,33	1,31

TARIFS INDUSTRIELS

0 à 6 000 m ³	1,02 F
6 000 à 24 000 m ³	1,00
24 000 à 48 000 m ³	0,98
48 000 à 100 000 m ³	0,92
100 000 à 200 000 m ³	0,83
au-delà de 200 000 m ³	0,76

TARIFS COMMUNAUX

Prix unique : le m³ 1,10 F

1974

TARIFS DOMESTIQUES

0 à 500 m ³ le m ³	1,66 F
500 à 2 000 m ³ le m ³	1,55
au-delà de : 2 000 m ³ le m ³	1,45

TARIFS INDUSTRIELS

0 à 10 000 m ³ le m ³	1,12 F
10 000 à 30 000 m ³ le m ³	1,08
30 000 à 50 000 m ³ le m ³	1,00
au-delà de : 50 000 m ³ le m ³	0,95

Nous reviendrons dans un prochain bulletin sur les incidences de cette nouvelle tarification.

D'ores et déjà, nous signalons à ceux qui ont manifesté le désir de changer de forfait et aussi à ceux qui n'atteignent pas le forfait souscrit, qu'ils peuvent en faire modifier le montant pour l'année prochaine (minimum 30 m³), en s'adressant aux bureaux de la Cie des Eaux et de l'Ozone, avant le 31 Octobre 1973 (2, rue du Haut-Landreau à REZE, à côté

du château d'eau du Moulin à l'huile - de 9 H à 12 H et de 14 H à 16 H 30, sauf le vendredi après-midi et le samedi toute la journée).

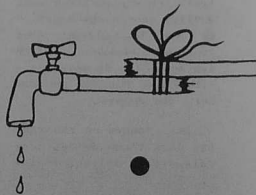
Actuellement, le seul "avantage" de disposer d'un forfait en rapport avec sa consommation habituelle réside dans le fait d'avoir à payer des semestrialités à peu près constantes... L'inconvénient majeur de ce système injuste restant l'obligation de paiement de consommations même si elles ne sont

pas effectives et partant du versement de la redevance d'assainissement.

A chacun de choisir :
- ou des semestrialités équilibrées avec des risques de payer des m³ non utilisés (forfait de 60, 100, 200 m³...)
- ou une grosse facture au mois de Février et une autre moins forte en Août, mais basées sur la consommation réelle (mis à part le minimum de 30 m³ encore obligatoire pour tout abonné).

Suite aux souhaits de nombreux usagers et à notre demande, la Cie des Eaux et de l'Ozone a bien voulu nous indiquer que "les relevés de compteurs, pour la consommation 1973, s'effectueront du 12 Novembre au 28 Décembre" sur le territoire de BOUGUENAIS.

Nous sommes intervenus à nouveau près de la société gérante du service d'eau pour obtenir un peu plus de précision. Si la réponse est positive, ce que nous espérons, nous aviserons les abonnés par des communiqués dans la presse quotidienne.



Des cabines téléphoniques sans téléphone

Plusieurs démarches ont été effectuées auprès de l'Administration des PTT, afin d'obtenir la mise en place de cabines téléphoniques dans différents secteurs de la commune.

A la fin de l'année 1971, nous avons obtenu des promesses, notamment pour la cabine en façade du bureau de poste. Le Directeur Régional des Télécommunications avait écrit que le nécessaire serait fait dans le courant du 2ème semestre 1972.

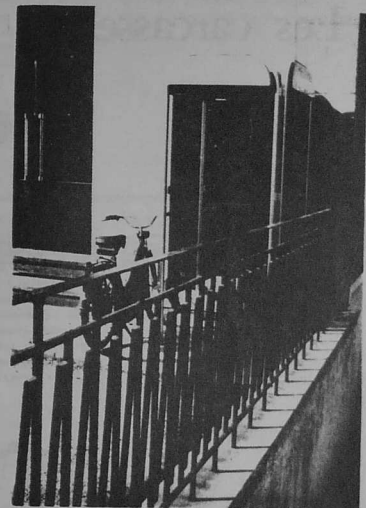
1972 s'est écoulé sans que rien ne soit fait.

Oh ! Surprise, voici quelques semaines, l'Administration des PTT brusquement se réveille et se décide à installer d'urgence la cabine devant la poste du bourg. Le socle support en béton est réalisé par la Commune et à ses frais. L'éclairage de la cabine est assuré également par la commune et relié à l'éclairage public. La cabine est mise en place par le Service des Cabines... mais le service chargé de la pose de l'appareil, lui, n'est pas prêt... ou n'a pas de ligne ?

L'équipement est magnifique, pimpant neuf, superbement éclairé... mais inutilisable... faute de téléphone.

A quand l'installation ?

Il n'est pas possible de donner de réponse. Les services des PTT le savent-ils eux-mêmes ? Ce n'est pas sûr du tout !



Révision

des listes électorales

Les personnes répondant aux conditions légales pour solliciter leur inscription sur les listes électorales politiques de la commune, sont invitées à se présenter du 1er Septembre au 31 Décembre 1973, à la Mairie, Bureau Etat-Civil, munies soit de leur livret de famille, carte d'identité et la cas échéant, des dernières cartes d'électeur.

Il est précisé qu'aucune inscription d'office ne sera effectuée pour les jeunes gens nés ou recensés à BOUGUENAIS atteignant leur majorité cette année.

Environnement

Les carcasses de voitures

(suite et fin)

● Dans le bulletin n° 7 du mois de Janvier 1973, nous annonçons pour Février l'opération "destruction des carcasses de voitures" sur l'ensemble du territoire communal. A plusieurs reprises, des avis étaient insérés dans la presse locale invitant les personnes désireuses de se débarrasser d'une épave de voiture à se

faire connaître à la Mairie.

A la mi-Février tout était donc prêt. Au dernier moment, l'entreprise ayant accepté de procéder à l'enlèvement des épaves et autres déchets ferreux se retractait. Malgré de multiples interventions, cette entreprise trouvait toujours un prétexte pour ne pas effectuer le travail.

A la demande de cette dernière et afin de faciliter son intervention, les services municipaux commençaient alors, dans quelques points de la commune, à regrouper les carcasses : les Landes, Galheur, la Mouchonnerie, Chemin des perrières. Les dépôts ne devaient rester provisoires que quelques temps seulement. ➔



Malheureusement, cette période provisoire, à notre grand regret, se prolongea... l'entreprise chargée de la destruction se faisant longuement attendre.

Le 23 Aout, au cours d'une nouvelle intervention téléphonique échangée avec l'entreprise CLERAMBAULT, un accord fut enfin conclu. Si la commune de BOUGUENAIS acceptait de mettre à la disposition du récupérateur un terrain suffisamment grand pour lui permettre de travailler sur place, l'intervention se-

rait immédiate. Ce qui fut fait.

Le choix se porta alors sur le terrain communal de la Mouchonnerie. Pendant une semaine, à compter du 9 Septembre, l'opération "destruction" s'est donc déroulée sans trop d'inconvénient pour les riverains. Certes, il y eut quelques fumées et bruits dus à la présence d'une presse imposante de 40 tonnes pendant ces quelques jours, mais les plus proches voisins acceptèrent de bonne grâce d'en supporter les inconvénients, su-

chant que ceux-ci seraient de courte durée.

Voilà donc notre commune débarrassée pour un temps de ces carcasses de voitures. Désormais, avant d'en abandonner une dans un endroit quelconque, ou si vous ne savez quoi en faire, faites-vous connaître à la Mairie. Nous nous efforcerons de les stocker dans un lieu où elles ne gêneront personne, en attendant d'être broyées et évacuées.

Ouverture d'une décharge publique

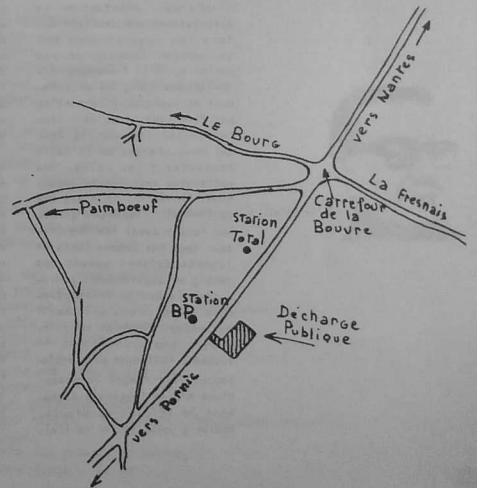
● La Municipalité vient d'ouvrir une décharge publique, située au lieu-dit les Piarnes près de la route de Pornic.

Cette décharge, réservée aux habitants de la commune, est destinée à recevoir les ordures ménagères qui n'auront pu être collectées par le service de réputation.

Sont interdits les dépôts de carcasses de voitures et tous les déchets industriels de quelque nature qu'ils soient.

La décharge est ouverte le samedi toute la journée. Les ordures doivent être déposées au fond du dépôt.

Moyen d'accès : emprunter la route de Pornic, dans le sens Pornic-Mantes. A la hauteur de la station BP, prendre le chemin d'accès à droite (voir croquis).



L'évènement

Chili

La Municipalité honore la mémoire du Président Salvador Allende



● Alors que le gouvernement français observe, à propos des dramatiques événements du CHILI, un silence qui frise l'indécence, alors que l'ORTF a purement et simplement renoncé à exercer sa mission d'informer, adoptant en la circonstance une attitude que tous les journalistes ont condamnée. Comment ne pas parler du CHILI ? Comment rester insensible à ce déferlement de violence ? Comment ne pas être inquiet de voir violer la loi par ceux-là même qui sont chargés de la faire respecter ? Les naTfs, les optimistes impénitents répondront "Le CHILI, ce n'est pas la FRANCE". Prenons-y garde. Les Socialistes, les Démocrates, tous les hommes épris de liberté doivent savoir que face à un gouvernement socialiste, la droite internationale n'hésite pas à recourir aux moyens extrêmes pour rétablir ses privilèges. La tragédie Chilienne aura brutalement fait tomber le masque d'une droite légaliste acceptant le verdict du peuple, décidé à jouer le jeu de l'al-

ternance du pouvoir dans le respect de la constitution.

Quand on sait quel est le véritable dessein de la droite, conserver le pouvoir, le conserver à tout prix, même au prix d'exécutions, de tortures et d'emprisonnement, on mesure mieux ce que peut avoir de dérisoire un bulletin de vote. Rien ne servira aux forces socialistes de gagner les élections, si elles ne disposent pas des moyens qui permettront de traduire cette victoire dans les faits.

Pour joindre sa voix à toutes celles qui, à travers le monde, s'élèvent pour condamner le coup d'Etat Chilien parce qu'il met fin brutalement à une expérience riche d'espérance pour les centaines de milliers d'hommes qui veulent réconcilier socialisme et liberté, le Conseil Municipal dans sa dernière séance a tenu à honorer la mémoire du Président de la République Chilienne assassiné. Il a décidé de débaptiser la rue de la Planche Etienne qui s'appellera désormais : Rue Salvador ALLENDE.



La mort de Pablo Neruda

● Le poète Chilien Pablo NERUDA, Prix Nobel 1971, est mort d'un cancer 11 jours après que la junte militaire se soit emparée du pouvoir. En mettant sa maison à sac, en brûlant ses livres, les fascistes du nouveau régime ont précipité sa mort.

Militant communiste, il avait participé en 1936 à la lutte des républicains espagnols. C'est au cours de cette période qu'il composa le poème que nous reproduisons ci-dessous et qui redevient 37 ans plus tard tristement d'actualité.

J'EXPLIQUE CERTAINES CHOSES

*Vous allez me demander : Et où sont les lilas ?
Et la métaphysique couverte de coquelicots ?
Et la pluie qui frappait si souvent
ses paroles les remplissant
de brèches et d'oiseaux ?*

Je vais vous raconter ce qui m'arrive.

*Je vivais dans un quartier
de Madrid, avec des cloches,
avec des horloges, avec des arbres.*

*De ce quartier on apercevait
le visage sec de la Castille
tel un océan de cuir.*

*Ma maison était appelée
la maison des fleurs, parce que de tous côtés
éclataient les géraniums : c'était
une belle maison
avec des chiens et des enfants.*

*Raoul, te souviens-tu ?
Te souviens-tu Rafael ?*

*Federico, te souviens-tu ?
sous la terre,
Te souviens-tu de ma maison et des balcons où la lumière de Juin
noyait des fleurs sur ta bouche ?
Frère, frère !*

*Tout
était grands cris, sel de marchandises,
agglomérations de pain palpitant,
marchés de mon quartier d'Arguelles avec sa statue
comme un encrier pâle entre les merluches :
l'huile arrivait aux cuillères,
un profond battement
de pieds et de mains emplissait les rues,
mètres, litres, essence
profonde de la vie, poissons entassés,
contenance de toits cernés d'un sommeil froid dans lequel
la flèche se fatigue,
délièrent ivroie fin des pommes de terre,
tomates renouvelées jusqu'à la mer.*



Et un matin tout était en feu
 et un matin les bûchers
 sortaient de terre
 dévorant les êtres vivants,
 et dès lors ce fut le feu,
 ce fut la poudre,
 et ce fut le sang.

Des bandits avec des avions et des Maures,
 des bandits avec des bagues et des duchesses,
 des bandits avec des moines noirs bénissant
 tombaient du ciel pour tuer des enfants,
 et à travers les rues le sang des enfants,
 coulait simplement comme du sang d'enfants.

Chacals que le chacal repousserait,
 pierres que le dur charbon mordrait en crachant,
 vipères que les vipères détesteraient !

Face à vous j'ai vu le sang
 de l'Espagne se lever
 pour vous noyer dans une seule vague
 d'orgueil et de couteaux !

Général
 de trahison :
 regardez ma maison morte,
 regardez l'Espagne brisée :
 mais de chaque maison morte surgit un métal ardent
 au lieu de fleurs,
 mais de chaque brèche d'Espagne
 surgit l'Espagne,
 mais de chaque enfant mort surgit un fusil avec des yeux,
 mais de chaque crime naissent des balles
 qui trouveront un jour l'endroit
 de votre cœur.

Vous allez me demander pourquoi votre poésie
 ne parle-t-elle pas du rêve, des feuilles,
 des grands volcans de votre pays natal ?

Venez voir le sang dans les rues,
 venez voir
 le sang dans les rues
 venez voir le sang
 dans les rues !

Résidence sur la terre

PABLO NERUDA

Plan d'Occupation des Sols

Retenez bien cette date

VENDREDI 21 DECEMBRE 1973 - 19 H.

● Le groupe de travail mis en place pour l'étude du Plan d'Occupation des Sols poursuit activement ses travaux.

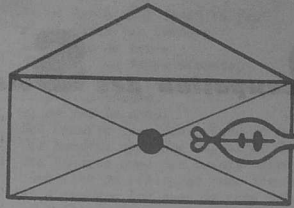
La mise au point du règlement d'urbanisme, qui comporte pas moins de 60 pages, est pratiquement achevée.

Dans le courant du mois de Novembre, le Conseil Municipal, en séance plénière, sera appelé à formuler un avis sur ce plan assorti de son règlement.

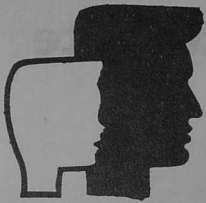
Cependant, avant de poursuivre la procédure normale d'élaboration du P.O.S., ce document sera présenté au public le VENDREDI 21 DECEMBRE 1973, à partir de 19 H à la Mairie.

Le développement harmonieux de notre cité est étroitement lié au P.O.S. ; il est donc important que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance.

Vendredi 21 Décembre 19^h



le courrier des associations



Parents d'élèves

▷ BOUGUENAI CENTRE

Une rentrée scolaire difficile (6 enseignants pour 8 postes prévus) avait incité les parents d'élèves de la Fédération CORNEC de BOUGUENAI Bourg à se réunir en ce Mercredi 19 Septembre, et en cas d'échec, à agir.

Le 7ème poste a été pourvu et nous apprenons que l'Académie va se montrer compréhensive et faire le nécessaire pour le 8ème. Dans cette éventualité, les parents ne pourront que s'en réjouir.

L'assistance était nombreuse, l'ambiance "bon enfant", d'aucuns diraient "anarchique".

On avait tellement de choses à se dire...

Il a été question de la surcharge des effectifs, de la surveillance des cantines et de l'équilibrage des repas, des améliorations à apporter dans ce domaine.

Les transports scolaires, la sécurité des enfants, ont été évoqués. Sujet épineux qui a besoin d'être résolu.

On a procédé à l'élection du tiers sortant.

De nombreux parents ont demandé à assumer des responsabilités de secteur (diffusion de tracts, notices, journaux et adhésions) et le conseil les en remercie.

L'effectif de la maternelle étant au complet, les mamans sont avisées qu'aucun enfant ne sera pris en charge avant Septembre 1974. Mais il serait prudent et sage, pour une raison d'effectifs, de se faire inscrire à Pâques.

Le problème des locaux, des postes à pourvoir, se pose constamment. Les parents doivent se considérer comme mobilisés et le conseil en état d'alerte.

Le conseil d'administration se réunira le 3 Octobre 1973 pour élire son bureau.

▷ BOURNEAU-LES COUETS

Nous nous sommes volontairement limités au rapport d'activité compte tenu de la proximité de la date de remise des articles pour insertion dans le Bulletin Municipal. En outre nous ne pouvions publier l'orientation à donner à notre action pour l'année 73-74 sans en avoir discuté au sein du Conseil d'Administration qui sera saisi de cette question.

--oOo--

L'activité 72-73 a été guidée selon deux thèmes fixés par le Congrès National de notre Fédération CORNEC et le Comité National d'Action Laïque :

- campagne pour une autre politique d'Education Nationale
- lutte pour la gratuité de l'enseignement

Notre C.A. s'est efforcé de populariser avec des moyens réduits ces directions d'action tant au cours de l'Assemblée Générale d'Octobre 1972 que par les contacts des militants avec les Parents. Nous avons ainsi recensé 275 signatures sur les pétitions mises en circulation, 275 signatures approuvant donc le sens de notre effort.

Mais à côté de ce travail à long terme auquel nous contrainst le Pouvoir et le Ministère de l'Education Nationale, nous avons tenté d'être toujours au plus près des revendications et des besoins d'explication exprimés par les Parents, sans pour autant céder à la démagogie mais pour rechercher la meilleure façon de contribuer ici et là à l'amélioration des relations Parents - Enseignants. C'est dans ce sens que nous avons organisé plusieurs réunions ou assemblées qui se sont tenues à notre initiative et sous notre responsabilité.

- Une réunion d'explication en Octobre après l'A.G. entre Parents et Instituteurs à propos de méthodes pédagogiques. Nous comprenons le désarroi qui accable certaines familles devant l'évolution des techniques pédagogiques, mais nous avons refusé de cautionner cette pratique qui consiste à rejeter la responsabilité sur l'enseignant et qui n'a d'autre objectif que de chercher à discréditer l'enseignement public et ses maîtres.

- Un entretien technique mais simple sur les Mathématiques Modernes. Réunion qui fut l'occasion de montrer et comprendre que rien ne peut demeurer figé et établi une fois pour tout jamais. Les mathématiques sont de ces disciplines comme l'étude de la langue française dont le contenu évolue.

- Une séance de recherches sur les Retards scolaires : constatation du phénomène qui va s'amplifiant, analyse des conséquences et des causes... Cette réunion qui avait été l'objet d'une préparation toute particulière (enquête

.../...

au niveau des C.M. 2, tirage de tracts, travail important du Responsable Départemental chargé d'animer l'Assemblée... - laissa un regret aux élus du C.A. : celui de la faible participation.

- Une réunion des 4 C.A. des Conseils du Bourg, C.E.S., Le Fougan de Mer, Bourneau provoquée à notre invitation pour remettre sur pied un Comité de Liaison au niveau de la Commune de BOUGUENAIS. A ce jour ce Comité reste toujours fantôme et ce n'est pas de notre fait puisque 2 Conseils ne nous ont encore pas fait connaître les membres de leur C.A. comme délégués au Comité de Liaison. (C.E.S. et Bourg)

- Une Assemblée massive de Parents des classes de C.M. 2 qui ont pu s'entretenir avec les Professeurs de 6^e du C.E.S. (voir Bulletin Municipal de Juillet).

Dans le cadre de la préparation du Congrès de notre Fédération à TROYES (Juin 73) s'est tenue à SAINT-NAZAIRE l'Assemblée de Printemps de la Fédération de Loire-Atlantique où nos 2 délégués ont exprimé le désaccord du C.A. du Bourneau quant à l'activité et au manque de perspectives d'action pour la présente année de la part du Bureau National de la Fédération. Cependant l'étude du document préparatoire au Congrès National par notre C.A. en mai dernier nous a fait sentir l'acuité des problèmes de Maternelle sur toute la France.

Aussi avons-nous décidé l'organisation pour fin Juin d'une Assemblée des Parents d'élèves du 1^{er} Age afin de mieux cerner les questions qui les assaillent. Même schéma que précédemment : toutes les institutrices se sont retrouvées avec la quarantaine de mères et ont exposé l'organisation de leur travail puis ont fait visiter les classes. Ce domaine très particulier du Groupe "Le Bourneau" où notre activité doit s'intensifier fera l'objet de propositions à l'A.G. d'Octobre (augmentation de notre implantation de militants, réunions de travail spécialisées).

--oOo--

Nos Forces au Bourneau -

Environ 80 cartes placées et payées. C'est le point faible. Cela ne peut donc se traduire que par une faiblesse numérique des militants. Le renforcement est une question prioritaire. Nous avons besoin de sentir derrière nous l'appui résolu de TOUS les Parents.

Le Conseil d'Administration vous donne rendez-vous à Tous à l'Assemblée Générale d'Octobre. D'ores et déjà par cet article, nous lançons un appel pour que de nouvelles candidatures se manifestent pour entrer au Conseil d'Administration.

--oOo--

Relations avec les Enseignants -

Le C.A. exprime toute sa gratitude à Mesdames les Directrices et Monsieur le Directeur ainsi qu'aux institutrices et instituteurs pour leur précieuse collaboration.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ANNEE 1972 - 1973

Il n'est élu que pour un An et devra donc de ce fait comme le prévoient les statuts être renouvelé. Sa composition n'est pas limitée à un nombre fixe.

<u>Président</u>	: M. PICARDA René - 10 bis Le Clos Bourneau - BOUGUENAIS -
<u>Vice-Président</u>	: M. LEBEAU Alain - Calheur - BOUGUENAIS -
<u>Secrétaires</u>	: Mme LOIRAT - 79, rue de la Paix - BOUGUENAIS - M. HANNIQUET - rue des Venelles - BOUGUENAIS -
<u>Trésoriers</u>	: Mme BEZIER - rue des Venelles - BOUGUENAIS - M. TEIGNE - rue des Cap-Horniers - BOUGUENAIS -
<u>Membres</u>	: M. TARGET - rue Georges Clémenceau - BOUGUENAIS - Mme BOBE - rue Louise Michel - BOUGUENAIS - Mme ROBARD - rue du Moulin - BOUGUENAIS - Mme MONTAUDON - rue des Ecoles - BOUGUENAIS - Mme LE CLECH - Ecole Maternelle - BOUGUENAIS - Mme LUCAS - rue Jean-Baptiste Clément - BOUGUENAIS.

PARTI COMMUNISTE

face à la crise

DES MESURES IMMÉDIATES

C'est l'ensemble du monde capitaliste qui est en crise et la principale puissance de ce système, les Etats-Unis, joue un rôle majeur dans son développement.

La tendance générale au compromis et la capitulation devant l'impérialisme US caractérise la politique de MM. Pompidou, Giscard d'Estaing et leurs amis.

Le pouvoir est incapable de défendre les intérêts du peuple et de la nation. Il veut sauvegarder le règne du grand capital sur le pays et, préférant la tension internationale à la coexistence pacifique et la détente, limite l'indépendance nationale et souhaite une insertion accélérée de la France dans un bloc politique et militaire de la réaction européenne.

Les contradictions s'aiguisent dans la coalition réactionnaire, il faut hâter l'heure du changement de politique. Le socialisme est la seule solution d'ensemble à la crise. L'application du Programme commun de gouvernement de la gauche apportera les premières solutions de fond. Se plaçant dans cette perspective et se fondant sur la politique définie par ce programme, le PCP a élaboré hier une série de mesures immédiates pour faire face à la crise :

- Endiguer la hausse des prix.
- Sauvegarder le niveau de vie.
- Assurer le droit au travail.
- Défendre le franc.
- Sauvegarder l'indépendance de l'approvisionnement alimentaire de la France.
- Obtenir une plus large indépendance énergétique.
- Développer le commerce et la coopération.
- Participer à la construction de la C.E.E. en vue de la libération de la domination du grand capital et en même temps préserver au sein du Marché commun la liberté d'action de la France.
- Réaliser une Europe indépendante, démocratique et pacifique, apportant sa contribution originale à la paix et au désarmement.
- Cesser tous les essais nucléaires ; renoncer à la force de frappe nationale aussi bien qu'à toute force nucléaire.
- Adhérer à l'accord sur la prévention de la guerre nucléaire.
- S'opposer à toute relance de la politique de bloc.
- Contribuer résolument au succès de la conférence d'Helsinki pour la sécurité et la coopération en Europe.

CELLULE L.BALE G.JAMET

POUR LA VICTOIRE DU PROGRAMME COMMUN DE LA GAUCHE

L'approfondissement de la crise appelle des mesures urgentes. S'ils consentent que le gouvernement est incapable de les promouvoir, les Français sont en droit de faire appel à la gauche pour sortir de l'impasse. Et que M. Peyrefitte ne vienne pas crier à la violation de la légalité. Nous n'avons pas en matière de respect de la légalité de quoi à recevoir de M. Peyrefitte et de ses amis qui prétendent, il y a quelques mois, refuser à la gauche le droit de gouverner si elle avait obtenu la majorité aux élections et qui aujourd'hui — dans leur organe officiel « La Nation » — apportent leur soutien aux putschistes étrangers de la liberté qui ont renversé le gouvernement légal du Chili.

Pour nous communistes, contrairement à l'U.D.R. et à ses alliés réactionnaires, c'est le suffrage universel qui, dans tous les cas, doit trancher.

PLUS QUE JAMAIS UNION POPULAIRE POUR FAIRE FACE A LA CRISE

Une condition majeure doit toutefois être remplie pour que la perspective du changement de politique devienne réalité : l'union des forces de gauche, de toutes les forces populaires doit s'affirmer plus encore, s'élargir jusqu'à devenir majoritaire.

L'heure est à l'union et à l'action. Priorité à la lutte unie des travailleurs, des démocrates, des patriotes, voilà notre mot d'ordre.

Le pouvoir craint cette union, et c'est pourquoi il attaque si fort celui qui en est l'artisan le plus acharné : le Parti Communiste Français.

Le pouvoir craint la force de conviction de nos solutions, de notre politique. C'est pourquoi il la caricature de façon si grossière.

C'est aussi pourquoi il nous faut à la fois renforcer nos efforts d'union, et faire toujours plus pour que les Français et les Françaises puissent nous juger sur ce que nous disons et faisons réellement.

Cela implique de reprendre à plein la diffusion de nos solutions immédiates et d'avenir, l'exposé de notre conception de la marche de la France à la démocratie et au socialisme.

Au nom de la LIBERTE



Parti socialiste

L'expérience du Socialisme dans la légalité et la liberté à laquelle Salvador ALLENDE a attaché son nom, a donc été arrêtée dans les conditions tragiques que nous connaissons.

Salvator ALLENDE avait été élu président du CHILI selon les normes constitutionnelles. La majorité populaire qui l'a désigné a été confirmée par le vote du Parlement. Il a constitué son gouvernement d'Unité Populaire avec les Socialistes, les communistes, les radicaux, les socio-démocrates et les chrétiens de gauche qui avaient soutenu sa candidature. Il n'est pas un seul responsable politique d'opposition, un seul prêtre catholique, un seul journaliste qui ait été persécuté, mis en prison pour délit d'opinion.

Ami de Fidel Castro, ALLENDE lui avait toujours dit que le CHILI ne pouvait aller au Socialisme par la révolution violente.

L'unité populaire s'était engagée à opérer des changements profonds en respectant la légalité, ALLENDE voulait faire avancer le CHILI vers le socialisme dans la LIBERTE.

Dès les premiers mois de son existence, le gouvernement Chilien prenait de nombreuses décisions :

- relations diplomatiques, culturelles et commerciales avec CUBA
- annulations des hausses de tarif décidées par l'ancien gouvernement
- réintégration d'ouvriers licenciés
- distribution quotidienne de lait aux enfants
- dissolution des brigades de répression anti-ouvrière
- nationalisation d'une importante compagnie textile
- nouvelle politique des salaires avec hausses importantes
- nationalisation des mines de cuivre américaines du Pays
- étatisation des banques privées
- étatisation des mines de charbon, etc...

Aucun doute possible : la gauche au pouvoir tenait les promesses faites au peuple. Du coup celui-ci prenait conscience que quelque chose venait de changer : ce gouvernement était le sien ; c'étaient ses aspirations, ses exigences qui étaient prises en compte et non plus celles des bourgeois, des possédants. Pour la première fois de leur vie, des centaines de milliers "SIM CASA" entassés à la périphérie des grandes villes se sentaient devenir des hommes. Eux qui ne connaissaient que la faim et la misère, ils allaient trouver, au fil des mois, du travail, un toit, une école pour leurs enfants, LA LIBERTE.

Mais c'était sans compter sur les forces réactionnaires civiles et militaires qui voulaient renverser un pouvoir qui portait directement atteinte aux intérêts égoïstes d'une minorité de privilégiés. Et dans ce pays où la légalité paraissait être une règle d'or, elles n'avaient que faire de la légalité à partir du moment où celle-ci jouait contre elles. Leur coup a réussi, Salvator ALLENDE, symbole des espérances du peuple chilien a été abattu par ceux qui, dès le premier jour, avaient décidé sa perte et qui, au nom de la LIBERTE, étranglaient les libertés.

A NE PAS OUBLIER

La presse française, de l'Aurore à la Nation, en passant par le Figaro, dissimulait mal sa satisfaction de voir stoppée l'expérience socialiste qui se déroulait depuis 3 ans au CHILI et qu'elle n'a osée de combattre. Comme les différents porte-paroles d'U.D.R. qui ont eu l'occasion de s'exprimer, l'éditorialiste de la Nation, Jacques de MARTAIAIS n'est pas le moins enthousiaste. Sa jote est telle qu'il en perd son masque de démocrate et promet aux Français de les traiter comme les Chiliens si jamais la majorité d'entre eux s'aventure à voter librement pour la gauche unie. Ne rend-il pas le gouvernement légal d'ALLENDE responsable de ce "tragique aboutissement", sans un mot pour condamner le sabotage systématique auquel la droite chilienne s'est livrée pendant des mois, ni l'intervention finale des militaires factieux.

Dans sa haine de la Gauche, l'U.D.R. en vient aussi à justifier ouvertement un coup d'Etat militaire. Ce n'est pas étonnant de la part d'hommes qui se sont eux-mêmes emparés du pouvoir, il y a quinze ans, dans des conditions analogues. Mais il faudra aussi s'en souvenir quand les mêmes oseront encore parler de respect de la légalité et d'alternance démocratique : non, nous n'oublierons pas.

COURRIER SOCIALISTE

1° - Suite à l'article publié par le P.S.U., et extrait de Témoignage Chrétien, dans le bulletin municipal de Juin, le P.S. laisse aux habitants de BOUGUENAIS, le soin de juger les méthodes utilisées par un parti qui ne s'est pas associé au Programme Commun, qui ne lutte pas pour l'Union des Forces de Gauche et populaires et qui continue dans l'isolement.

2° - Explication de vote : Motion aux Ouvriers de LIP

La divergence qui a pu se manifester par des abstentions, n'est pas sur le fond mais sur la rédaction du texte. Le P.S. a toujours soutenu la lutte des travailleurs de chez LIP et constate que par leur comportement, ceux-ci ont battu en brèche la logique du capitalisme ; ils ont mis en cause l'organisation du travail qu'il impose et posé le problème de la légitimité du pouvoir dans l'entreprise ; ils ont montré que le contrôle des travailleurs tel que le Parti Socialiste l'a défini dans son programme, et non une utopie autogestion, constitue aujourd'hui une dimension essentielle des luttes socialistes.

PARTI SOCIALISTE
Section de BOUGUENAIS



Serge Mallet

Serge MALLET, notre camarade, l'un des fondateurs du P.S.U., est mort tragiquement cet été sur une route de Provence. Nous avions pu apprécier ses qualités de militant en 1968, lors de la campagne des législatives où il avait été le candidat P.S.U. de notre circonscription. Rapidement, il avait su gagner l'estime de tous par sa simplicité, son dynamisme et l'optimisme permanent qui émanait de sa personne. Ses talents de debater, l'étendue de ses connaissances, l'ardeur qu'il avait déployée pendant toute la campagne lui avaient valu l'admiration de tous et avaient suscité de nombreuses adhésions. C'est à cette époque que le P.S.U. avait, dans notre secteur, pris son essor. La première fois que Serge MALLET avait pris contact avec notre région, c'était pour y faire des reportages pour le compte de France-Observateur dont il devint par la suite un des rédacteurs influents. Ses premières enquêtes portaient sur la condition des paysans dans l'Ouest, enquêtes dont il tira un livre "Les paysans contre leur passé". Avec la publication de ce livre, il entamait une carrière de sociologue qui allait le conduire à l'Université de Vincennes où il enseignait, quand la mort l'a surpris. Pour beaucoup de socialistes qui ne connaissaient pas le militant, Serge MALLET restera l'auteur de la "Nouvelle classe ouvrière", son meilleur livre, ce livre prémonitoire qui, dès 1963, contenait l'explication des événements de Mai 1968. Cette perspicacité, cette pertinence dans l'analyse, Serge MALLET les devait à sa formation. Autodidacte, il occupait une place importante mais marginale au sein de la sociologie contemporaine. Mais en dépit de cela, ou peut-être en raison de cela, il était l'un des meilleurs sociologues du mouvement ouvrier français. Un soir de Novembre 1970, il m'avait dit que si la cinquantaine passée, l'idéal pour lequel il se battait ne finissait pas par déboucher, il se retirerait en Provence pour poursuivre ses recherches théoriques. Quand il s'est tué, sur une route de Provence, il avait 46 ans.

F. AUTAIN

lip . cerizay . lip . cerizay . lip

Tout le monde suit avec attention les développements de ce que les journalistes appellent depuis maintenant six mois l'affaire LIP ; mais plus près de chez nous, dans les Deux-Sèvres à CERIZAY, 95 ouvrières de "Confection-Sèvres-Vendée" en grève depuis le 18 Juillet luttent pour obtenir la réintégration de leur déléguée syndicale, irrégulièrement et illégalement licenciée.

A CERIZAY, les 95 contestataires décident, comme chez LIP, de faire preuve d'imagination en tenant compte de la situation dans laquelle elles se trouvent ; elles créent un atelier à elles dans un local fourni par un agriculteur, avec des machines à coudre prêtées par des sympathisants et de l'argent emprunté à des gens décidés à soutenir le mouvement, 4 millions anciens ont été réunis pour acheter

le tissu, le fil, les boutons... Puis c'est la sortie des chemisiers PIL, anagramme de LIP et qui signifie "Populaire d'Invention Locale". La fabrication n'est pas à vendre, on échange les chemisiers contre un don minimum de 40 F. C'est la solidarité.

Le 24 Septembre, le tribunal de BRESSUIRE ordonne la réintégration de la déléguée "aux mêmes lieu, poste et conditions qu'avant sa mise à pied" sous astreinte de 200 F par jour de retard. Quelques jours plus tôt, l'inspecteur du Travail avait d'ailleurs refusé le licenciement en le considérant comme abusif.

Le P.D.G. de l'entreprise, un dénommé COUSSEAU (salaire déclaré : 342 867,00 F en 1972) refuse d'obtempérer à la Justice et déclare même à la Presse "je ne reprendrai pas la déléguée. Je suis prêt à dépenser des millions" (Presse-Océan du 11.09.1973).

Chez LIP, les travailleurs luttent pour l'obtention de droits nouveaux, pour ce qui sera légal demain, bien que le droit au travail soit inscrit dans le préambule de la Constitution Française. Les ministères, en effet, préparent des textes pour éviter aux travailleurs les conséquences trop lourdes des erreurs de gestion des employeurs (faillites), on parle même de création d'un fonds commun pour indemniser, c'est bien la preuve que la revendication de LIP est légitime. Et pourtant les forces de police ont chassé les travailleurs de leur entreprise depuis le matin du 14 Août.

Chez COUSSEAU, les chemisières réclament l'application de la loi sur les délégués du personnel (1946) et celle plus récente sur le droit syndical (1968). Pourquoi le Gouvernement n'oblige-t-il pas l'employeur, au besoin en utilisant les forces de l'ordre, à respecter les lois et la décision de Justice en réintégrant la déléguée.

Oui, il faut bien le dire et le redire, le Gouvernement lui-même ne respecte pas sa propre légalité et puisqu'il baisse les bras devant l'argent, il faudra bien le changer.

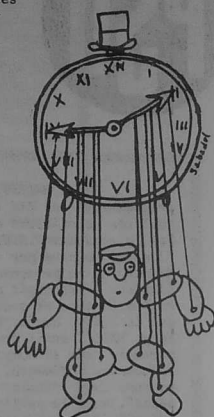
L'essentiel n'est pourtant pas là, l'espérance des travailleurs ne réside pas seulement dans un changement de gouvernement, dans une modification de majorité, car ils savent bien que dans la société actuelle le droit est entièrement du côté des détenteurs du capital ; et pourtant, sans les travailleurs, aucune entreprise ne peut exister, alors que l'on peut très bien se passer du capitalisme privé.

Dans leurs luttes d'aujourd'hui, les travailleuses de CERISAY, les travailleurs de LIP révèlent de grandes capacités de gestion et d'auto-organisation.

Il faut non seulement prendre le pouvoir, mais aussi et surtout CHANGER LA SOCIÉTÉ.

N'est-ce pas cela la REVOLUTION ?

P.S.U. - Section de BOUGUENAI



"Nous ne voulons plus être des pantins entre les mains du patronat. Nous voulons vivre libres. Nous voulons être respectés"



PROGRES SOCIAL... ou REGRESSION SOCIALE ?

Pendant nos vacances, nous avons entendu à la radio que les Allocations Familiales allaient être augmentées de 2 %. C'est insignifiant, en regard du coût de la vie qui ne cesse de s'élever, et nous risquons fort de ne pas nous en apercevoir !

Déjà, tout au long de cette année, nous avons vu intervenir dans le domaine familial diverses mesures de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES qui sont une véritable régression sociale. Il s'agit du budget voté dans le cadre des prestations extra-légales dont les fonds dépendent de l'Action Sanitaire et Sociale et dont le montant est ce que la direction de la Caisse, sous tutelle du Gouvernement, veut bien qu'il soit ; mais qui se trouve être nettement insuffisant.

Encore une fois, ce sont les familles qui en supportent les conséquences :

- l'allocation "vacances" diminuée : la 3ème tranche ayant été supprimée (On note en ce début de Septembre que cette allocation n'est pas encore versée aux parents qui l'attendent avec impatience pour boucher les frais de rentrée scolaire).
- la prestation "enfant malade" supprimée.
- l'allocation "femmes seules" et "enfants recueillis" : avant : 61,00 F ; maintenant : 50,00 F par mois.
- prestation "apprentis" : avant : le montant pouvait atteindre 300 F par mois ; maintenant le montant est fixé forfaitairement à 150 F par mois.
- le service "travailleuses familiales" : la participation horaire des familles bénéficiant d'une aide familiale était de 0,48 F en 1972, elle devient de 1,00 F en 1973 pour le quotient le plus bas.

Pour une famille de cinq enfants, avec un salaire mensuel de 1300,00 F : le prix horaire était de 0,95 F, en 1973 il serait de 2,50 F.

Non seulement ces dispositions sont trop lourdes à supporter financièrement pour les familles, mais elles mettent en danger la santé des mamans et l'équilibre des familles, qui ne pourront se faire aider à ces prix là. Elles nuisent aussi à la profession même des travailleuses familiales, entraînant un manque de travail, alors qu'il y a tant de besoins dans ce domaine.

La solution serait un financement légal du Service de Travailleuses Familiales qui deviendrait un droit pour toute mère de famille et non un dépannage pour pallier à des carences de notre société.

Notre Association a fait savoir à la Caisse son refus de cautionner de telles décisions... et appelle les familles à s'unir pour défendre ce droit.

AUTRE DOMAINE SOCIAL ... OU LE PROGRES SE FAIT ATTENDRE

Enfance handicapée : un fait ...

Dans une famille, où il y a un enfant handicapé de 9 ans, un autre enfant de 7 ans. La maman attend un bébé. Afin de la décharger pendant cette période, des démarches sont entreprises pour envoyer l'enfant handicapé, un mois, dans une maison d'enfants malades.

Une place lui est accordée dans cette maison. La famille demande une prise en charge à la Sécurité Sociale. La veille de la date prévue pour le départ, arrive la réponse de la Caisse refusant cette prise en charge... Le Centre retenu "ne convient pas". Bien sûr ! Mais celui qui conviendrait à cet enfant n'existe pas dans la région.

A 9 ans, il bénéficie d'une journée par semaine dans un centre d'enfant inadapté.

Par la scolarité, les enfants sont pris en charge par la société dès l'âge de 3 ans dans les maternelles, plus tôt dans les crèches.

Ici, depuis 9 ans, les parents seuls supportent ou presque l'éducation et les soins de leur enfant infirme et ne peuvent même pas prétendre en être déchargés, serait-ce pendant un mois !

Surveillance médicale des mères de familles :

Une mère de famille de deux enfants vient de passer plusieurs semaines à l'hôpital : une tuberculose dépistée trop tardivement.

Tous les travailleurs sont soumis à des visites médicales et radios obligatoires une fois par an. Mais la femme qui reste à la maison n'a aucun contrôle médical systématique. Il est cependant possible de passer une radio gratuitement au Centre veat V à NANTES.

L'A.S.F. de BOUGUENNAIS a fait dernièrement une demande pour obtenir une séance de radio pour les mères de famille qui le souhaitent, par le camion de la Mutualité Agricole.

Mais ce n'est là qu'un palliatif. Ce que nous réclamons, c'est le droit à la santé pour les mères de famille qui choisissent d'élever leurs enfants et une véritable reconnaissance de leur rôle dans la société qui jusqu'ici n'est concrétisée que par un ridicule salaire unique.

Réponse à OUEST-FRANCE (article paru le 3 Juillet 1973)

Nous savons que les journalistes de la presse ne sont pas toujours d'une grande précision... Quand ils parlent de "l'Association Syndicale des Familles qui comptent de nombreux militants P.S.U." ou de "rivalités d'associations", et qu'ils ne vont pas assez au fond des choses pour traduire les nuances qui s'imposent.

Nous ne tenons pas à ce qu'il y ait de confusion à ce sujet :

L'A.S.F. est un mouvement syndical regroupant les familles pour la défen-

se de leurs droits. Ces hommes et femmes peuvent appartenir au parti politique de leur choix, mais la plupart n'adhère à aucun parti.

L'A.S.F. n'est liée à aucun parti politique, mais il est clair, qu'étant donné son orientation, elle se retrouvera plus aisément aux côtés de ceux qui travaillent à construire une société autre : une société non plus basée sur le profit et la rentabilité, mais sur les besoins des familles, leur droit à être partie-

prenante à l'organisation de tout ce qui les concerne et qui concerne leurs enfants, (social, logement, consommation, enseignement, loisirs).

C'est pour cela que nous avons participé, les années précédentes, à la mise en place d'une Centre Aéré - A.S.F. et que, cette année, nous avons accepté de nous joindre avec une autre association concernée dans les loisirs d'enfants et de jeunes : l'Amicale Laïque, pour une réalisation municipale, ce qui nous semblait une formule plus souhaitable.

L'A.S.F.

SIRS CULTURELS ... LOISIRS CULT

BILAN DE L'ANNEE 1972/73

En Septembre 1972 une rencontre entre l'animateur de "Culture et Loisirs" de BOUGUENNAIS, M. PEEL et celui de la Commission "Arts et Culture" de l'E.G.F. à CHEVIRE, M. BOUICHET, eut lieu. Tous deux tombèrent d'accord pour décider de faire "quelque chose" à BOUGUENNAIS dans le domaine culturel et pour ce faire, de mettre en commun leurs idées, leur travail et leurs ... ressources.

Ce fut tout d'abord une soirée "Connaissance du Monde", puis nous pensons à la première soirée. Il nous fallait frapper fort et commencer par un succès. Nous pensons à J.M. VIVIER ; nos espoirs ne sont pas déçus : une salle comble (150 personnes), une ambiance formidable et, de l'avis de ses administrateurs, un de ses meilleurs spectacles.

Pour la deuxième soirée, nous décidons de changer radicalement de genre afin d'atteindre le plus grand nombre ; nous faisons venir le Groupe AYACUCHO : encore une salle pleine et un véritable triomphe. Ce spectacle familial par excellence a été très apprécié. Nous le ferons sans doute revenir cet hiver. La troisième soirée a été consacrée à Michel ARBATZ. Ce jeune chanteur de FOLK celtique aux chansons très près de l'actualité régionale, sans faire le triomphe ni l'unanimité des précédents, a cependant été très apprécié.

Entre ces spectacles, des soirées de "Connaissance du Monde" ont eu lieu. Elles ont été diversement suivies. Compte tenu de leur qualité, peut-être les continuerons-nous... en souhaitant votre présence.

Nous avons inauguré un système de garderie pour les enfants. Nous sommes certains que c'est là que se trouve la solution afin d'amener les adultes. Nous nous emploierons à trouver une "occupation" (film, etc...) pour ces "petits" qui deviennent... difficiles.

Que ferons-nous pour la saison 1973/74 ?

Beaucoup de choses ...

Si nos projets aboutissent, la saison sera dominée par un événement qui fera date à BOUGUENAIS : la venue de l'Orchestre Philharmonique des Pays de Loire. Cet orchestre, dont la réputation dépasse largement la région, est composé de 56 membres. Nous essaierons d'établir un programme de musique classique "facile". Notre but est de faire aimer la musique et non de présenter des oeuvres hermétiques pour des connaisseurs. Nous souhaitons bien sûr la présence des adultes, mais aussi celle des jeunes.

Afin d'acquérir quelques notions pour une meilleure compréhension des différentes formes de la musique, nous organiserons une conférence débat une semaine ou deux avant le concert.

Des contacts seront pris avec les écoles de façon à informer les jeunes. Nous souhaitons qu'ils viennent avec leurs parents.

LES SOIREEES : (sous toutes réserves et sans ordre de passage)

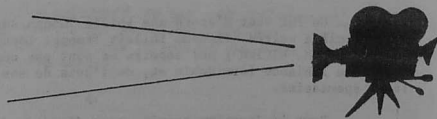
- Gilles SERVAT, les COMPAGNONS DE MISAINES, AYACUCHO, et très certainement des artistes de PARIS : (Michel et Monique, les Octaves).

- Nous espérons que ce programme vous intéresse ;

- Nous comptons sur votre présence.

P. BOUICHET
P. PEEL

le beaulieu



IMAGES & LANGAGE

Derrière l'écran : QUELQU'UN

Devant les grandes images des salles de cinéma, et celles, plus petites, de la télévision, on arrive trop facilement à se persuader que l'image se suffit à elle-même.

Alors que l'image n'est pas le réel, mais le REEL REVU par quelqu'un.

Derrière l'écran, il y a toujours quelqu'un. Parce que la caméra n'est pas une machine qui invente son propre programme, et que derrière la caméra il y a forcément quelqu'un.

La découverte du cinéma date très exactement du jour où Louis LUMIERE a dressé sa caméra et cadré son image devant l'usine de son père.

Et comme devant l'écran il y a aussi quelqu'un qui est le spectateur, la morale du cinéma se situe, non pas au niveau des images, qui en elles-mêmes ne sont que des choses, mais au niveau du LANGAGE entre le réalisateur et le spectateur qui, EUX, sont des PERSONNES, et se parlent à travers ces images.

UN CINEMA QUI NE DIT RIEN :

Films trop obscurs ; qu'on ne comprend pas ; films mal faits ; qui disent mal ce qu'ils ont à dire. Films sirupeux, roses qui s'adressent à vous comme si vous étiez encore à l'école maternelle. Films virtuoses qui veulent vous en "mettre plein la vue" et qui finalement, parlent sans rien dire.



UN CINEMA QUI N'A RIEN A DIRE :

Au fond, s'il y a beaucoup de films qui ne disent rien, c'est qu'ils n'ont rien à dire.

Il y a toutes ces productions somptueuses qui, à longueur de films et à largeur d'écran, sont des réalisations tapageuses - sans aucun lien avec la vie réelle - où le budget l'emporte sur le sujet. Ce n'est pas parce qu'un film coûte dix fois MOINS cher, qu'il est dix fois MOINS BON. Il peut dire, au contraire DIX FOIS PLUS DE CHOSES : "Elise ou la vraie vie" faillit être victime de la censure de la pauvreté...

UN CINEMA IRRESPONSABLE :

De cette façon-là, un certain cinéma se porte bien, mais la vie des Français lui importe peu. Les problèmes des milieux populaires sont rarement abordés.

UN CINEMA ENGAGE ET ENGAGEANT :

Lorsqu'un réalisateur a le mérite et le courage d'aborder des questions sociales ou politiques, une loi essentielle de la conversation (langage entre le réalisateur et le spectateur) entre en jeu : le respect de l'interlocuteur. Un bon metteur en scène dirige ses acteurs, mais PAS les spectateurs : ils ont à réfléchir personnellement.

Marin KARMITZ, au sujet de son film "Coup pour Coup" - une grève féminine dans une usine - dit : "On pense souvent que le cinéma politique doit donner des leçons. Ce n'est pas vrai. Nous ne voulons pas donner des leçons, mais des informations à partir desquelles le spectateur puisse discuter".

C'était aussi le propos de Jorge SANGINES dans "Le Sang du Condor"

UN CINEMA VARIE ET SOURIAINT :

A travers le rire, le sourire, nous pouvons parvenir à une profondeur. Avec "Les Clowns", FELLINI a dit des choses importantes sur l'amitié, l'amour, le bonheur, le travail, la mort.

UN CINEMA INTELLIGENT ET POLI :

Car il arrive que beaucoup de films comiques (en particulier) ridiculisent quelqu'un. Là, la morale des relations humaines est en cause - qui nous demande de ne mépriser personne, de ne rendre personne méprisable -

UN CINEMA ENGAGE ET SAIN :

Pourquoi faire aussi du spectacle avec la violence ? Il ne s'agit pas de la violence physique, riposte à une autre violence apparemment moins brutale, et qui s'appelle : l'injustice, les misères et toutes les atteintes à la dignité de l'homme. Nous avons besoin de la première pour dénoncer la seconde.

Mais ce qu'il faut condamner, c'est toute la violence GRATUITE, sans aucune raison et avec beaucoup de complaisance, qui éclate dans tant et tant de films. Problème grave de certains films de guerre, où le spectateur est alors fait complice d'un spectacle qu'on a pris le temps de recréer pour une séance agréable de sauvagerie beauté !

Les vrais films contre la guerre sont aussi contre le cinéma de guerre. Ils la dénoncent, ils la disent, mais sans la montrer, comme Dalton Trumbo avec "Johnny got is gun".

UN CINEMA SANS DEROBADÉ :

Si la morale du cinéma est celle du langage entre deux interlocuteurs, elle ne se limite donc pas aux seules questions sexuelles, comme beaucoup le pensent.

D'ailleurs la question n'est pas de savoir d'abord si telle image est "osée" ou non. Parce que, qu'on le veuille ou non, accepter le langage de l'image, c'est accepter la présentation du corps humain aux regards. Et les réalisateurs ont besoin de certaines images comme d'un vocabulaire pour s'exprimer.

Ainsi dans "Elise ou la vraie vie", Michel DRACH avait besoin de faire mettre à nu complètement son Algérien, au cours d'une ratonnade, pour exprimer jusqu'à quel point peut descendre l'humiliation dans la profondeur d'un homme. Ce qui est à bannir, c'est la complaisance ou la grossièreté mises là sans signification, sans raison sinon celle du commerce.

Ainsi, puisque le film est une conversation, sera "moral" celui qui respectera la VERITE de son sujet et la LIBERTE de jugement du public.

Moyennant quoi, tout peut être dit.

En arts, les critères du BEAU et du MORAL viennent non pas de la chose dite, mais de la façon de la dire.

Il faut cependant toujours tenir compte de l'âge du public, de sa sensibilité, des habitudes.

Pour conclure, puisque le film est un dialogue (entre le réalisateur et le spectateur) il est bien évident qu'il faut mettre le spectateur EN ETAT DE DIALOGUER, l'initier à ce langage pour aller au-delà de l'image, et le transformer en interlocuteur valable, personnel et libre.

Mais le monde moderne, avec le développement rapide des moyens de communication sociale, a créé deux catégories très nettes : ceux qui parlent et ceux qui écoutent.

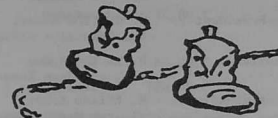
"L'action culturelle - a-t-on-dit - c'est de mettre les gens en état de recevoir le monde".

C'est aussi, et surtout, mettre les gens en état de dialoguer.

M. ROBIN

Cet article est le condensé d'un document de M. ROBIN, spécialiste des questions qui touchent le cinéma, et animateur de la formation culturelle des salles familiales, dont fait partie LE BEAULIEU.

LES RESPONSABLES DE LA SALLE



Section football

Les vacances à peine terminées, nos activités sportives reprennent.

Cette année, 9 équipes ont été engagées en championnat contre 8, l'année 1972/73.

- 1 équipe vétérans
- 1 équipe seniors promotion 1ère division
- 1 équipe seniors 3ème division
- 1 équipe juniors
- 1 équipe cadets
- 1 équipe minimes
- 2 équipes pupilles
- 1 équipe poussins

Les entraînements, repris pour les seniors depuis quelques semaines, sont également repris pour toutes les catégories, à savoir :

- SENIORS : Mardi - Jeudi 19 H 00
- JUNIORS : Mardi - Jeudi 19 H 00

A PROPOS DU C.E.T

Suite à l'insuffisance du compte rendu paru dans la presse relatant la conférence donnée par le comité d'action pour l'ouverture du C.E.T. de Bouguenais, il a été demandé à la municipalité de bien vouloir publier intégralement le texte de cette conférence.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE EN CE QUI CONCERNE LES C.E.T. ?

1° - Ils sont en perte de vitesse. Les C.E.T. ne recrutent plus assez ou difficilement des élèves pour les sections de C.A.P. ou de B.E.P. Des sections ont été fermées ou celles qui sont annoncées ne s'ouvrent pas. Cependant des milliers de jeunes entrent dans la production sans formation : le quart d'une classe d'âge selon M. BILLECOU, ancien secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, le tiers selon les autres, en tout cas environ 250 000 jeunes. Les effectifs scolarisés en C.E.T. stagnent. Quelles sont les raisons de cette situation ?

- l'aggravation des redoublements, retards, échecs scolaires, bouche l'entrée du C.E.T. à un nombre considérable de jeunes.

- la mise en place de la réforme FOUCHET : les classes de transition et les sections pratiques de C.E.S. se sont développées au détriment d'une véritable formation. Un très faible pourcentage des élèves de classes pratiques viennent en C.E.T. ; une enquête de l'Education Nationale portant sur 1970 révèle que 3 % des élèves de 1^{er} B.E.P. seulement sont issus de 3^{es} pratiques ou d'accueil.

- l'éventail trop limité des formations (en particulier pour les jeunes filles) et le manque de débouchés des B.E.P. Les B.E.P. se sont surtout développés en secteur tertiaire, mais les B.E.P. du secteur industriel ne débouchent pas sur des emplois précis. De plus, les B.E.P. ne sont pas reconnus au-dessus du C.A.P. dans les classifications professionnelles et les conventions collectives par la faute du Patronat les ignorent. C'est un des points de la plate-forme revendicative des élèves de C.E.T. actuellement. De plus, le raccourciement au technique long (lycée) est très difficile.

- la liaison avec les réalités industrielles, qu'il ne faut pas confondre avec la soumission aux objectifs patronaux, est plus qu'insuffisante au niveau des élèves comme à celui des enseignants.

- l'insuffisance des mesures sociales freine le développement des C.E.T. C'est le cas pour les bourses. M. FONTAINE a prévu pour la prochaine rentrée de relever de 6 % le plafond de ressources à partir duquel se calculent les bourses, ce qui est en-dessous du coût de la vie et de porter à 129 F la part, soit une augmentation dérisoire de 12 F en 13 ans.

Au travers de ces raisons, on entrevoit la nécessité d'élargir et de rénover les formations dispensées en C.E.T. pour arrêter la stagnation.

2° - Les besoins en main-d'œuvre sont diversifiés et considérables. Calquer l'enseignement technique sur les besoins à court terme du patronat est une chose, tenir compte des possibilités d'emploi pour les élèves en est une autre.

Les besoins sont considérables avons-nous dit. En 1970, ils étaient estimés à 343 800 pour les ouvriers qualifiés, les ressources n'étaient que de 272 300. Déficit annuel : 71 500. Le recensement de 1968 fait apparaître l'insuffisance notoire de la formation générale et professionnelle. Sans diplôme : 30,8 % des Hommes ; 31,8 % des Femmes.

Seulement 29 % des travailleurs possèdent un diplôme technique. Il en ressort que les besoins en ouvriers qualifiés et techniciens ne sont couverts qu'à 65 %.

La question reste toujours posée aujourd'hui à savoir : comment donner dans l'immédiat le maximum de formation à tous les jeunes pour qu'ils puissent trouver un emploi et acquérir les bases d'un perfectionnement ultérieur ?

3° - Un vaste secteur de formation hors de l'Education Nationale.

Il y a plus de jeunes hors des C.E.T. publics qu'inscrits dans les autres. Dans l'Académie de

NANTES, les C.E.T. privés comptent selon l'I.R.S.E.E. 40 % des élèves de C.E.T.

Dans la France entière, plus de 400 000 apprentis sont "en formation" chez des employeurs ; l'A.F.P.A., dont le rôle est d'assurer la reconversion de travailleurs ou de donner une formation professionnelle à des adultes comptait en 1968, 22 000 stagiaires de moins de 20 ans.

En outre, 200 000 stagiaires relevaient du système conventionnel (Patronat - Education Nationale) qui permet au Patronat de se faire payer 50 % des frais de formation.

Toutes ces raisons expliquent que depuis quelque temps les C.E.T. soient à un tournant. Les organisations syndicales d'enseignants et de travailleurs soucieuses d'éviter le gaspillage économique national en matière de formation pour le profit des marchands de formation, et conscientes des aspirations des jeunes pour le droit au travail et à la meilleure formation professionnelle ont estimé que ce tournant devait se faire en direction du développement massif des moyens publics de formation.

A QUELLES CONDITIONS LES C.E.T. DEVIENDRONT-ILS LA PIECE MAITRESSE DE LA FORMATION ?

Cela passe par la diversification des voies de formation et par la promotion d'un grand service public intégrant de l'Education Nationale. La lenteur calculée de l'élaboration des projets de C.E.T. publics, de la part du Ministère, favorise la création d'écoles concurrentielles patronales ou confessionnelles.

Cela passe aussi par l'introduction des classes préprofessionnelles dans les C.E.T. Bien conçues, elles favoriseraient l'insertion des jeunes, victimes des retards scolaires, dans une filière normale de formation de C.E.T.

Comment aussi ne pas parler de la place que la formation professionnelle des jeunes filles devrait tenir dans nos établissements ?

Des millions de femmes travaillent dans les usines, bureaux, ateliers, la majorité d'entre elles employées au niveau de classification le plus bas. En regard de cette situation, les C.E.T. n'offrent aux jeunes filles que des possibilités restreintes de formation concentrées pour l'essentiel dans le tertiaire et l'habillement. Le sujet de la promotion des femmes travailleuses est souvent repris par M. FONTAINE. Que disent les chiffres officiels tirés des propres statistiques du Ministère ?

Dans les C.E.T. les effectifs de jeunes filles ont baissé : de 52,5 % en 1965/66, le pourcentage des filles passe à 48,7 % en 1971/72. Cette régression affecte plus particulièrement les formations au niveau des C.A.P. où la baisse atteint 7,6 %.

On ne trouve que 0,4 % des filles en formation de mécanique, 1,7 % dans l'électricité et l'électronique, 9 % dans le dessin industriel. Et pourtant ces formations n'exigent pas de la part de celles qui les suivent des aptitudes physiques incompatibles avec la nature féminine. Nous pouvons aussi souligner que la proportion des jeunes filles s'abaisse au fur et à mesure que le niveau de formation s'élève.

Si'il y a 83,5 % de filles au niveau C.A.P.-B.E.P. dans le commerce et la distribution, il n'y en a plus que 27 % au niveau supérieur. On en relève 32 % du niveau C.A.P.-B.E.P. dans l'alimentation, il n'y en a plus du tout au niveau Bas de Technicien.

Nous pourrions développer ce bilan dans dix autres directions, qu'il s'agisse du caractère inadéquat de la formation, qu'il s'agisse de la volonté de réduire la formation générale, y compris la formation scientifique.

L'annonce d'une réduction des programmes de 10 %, sans refonte profonde de l'Enseignement rend encore plus inquiétante la menace. Il ne s'agit ni de spéculation ni de procès d'intention. M. FONTAINE se déclarait-il pas le 18 Octobre 1972, devant les anciens élèves et les professionnels de l'hôtellerie : "Il nous faut envisager un certain élagage des programmes théoriques et un renforcement de la formation pratique".

Il y a là la mise en application d'une politique qui tend à réduire la formation initiale (première formation) sous couvert du développement de la formation permanente. C'est une thèse mise au point au niveau du capitalisme européen sous le nom d'éducation récurrente. La formation continue est un moyen de compléter ce qui n'aura pas été acquis à l'école permettant ainsi d'orienter les formations initiales vers des objectifs plus étroitement utilitaristes.

Que dire enfin de la croissance des retards scolaires qui recouvre le plus sévère des sélections sociales ? 56 % des enfants de 6^e ont 12, 13 ans et plus ; soit 8 % de plus qu'en 1966.

L'échec scolaire entretenu pour alimenter le réservoir des jeunes travailleurs sans qualification est le fruit des mauvaises conditions d'enseignement et de l'aggravation des conditions sociales.

Ce pouvoir, à l'opposé des intérêts des travailleurs, ouvriers, artisans, petits commerçants et agriculteurs, ne veut ni ne peut résoudre ces problèmes sans changer fondamentalement l'économie et la société.

Tout ce développement n'a d'autre sens que d'illustrer le sort mystérieux qui est fait au fantomatique C.E.T. de BOUGUENNAIS. A-t-on entendu le Recteur de l'Académie de NANTES annoncer sa construction dans les conférences de presse qu'il tient ? Que non ! Et il est bien toujours resté d'une prudente réserve devant les syndicats d'enseignants quand ceux-ci ont voulu des précisions.

A une demande d'audience adressée au Préfet par le Comité d'Action en Novembre, il lui fut répondu qu'il se renseigne auprès de l'inspecteur d'Académie. Celui-ci nous adresse son accord en Janvier pour recevoir une délégation le jour même où nous recevions sa lettre, nous étant ainsi dans l'impossibilité de nous y rendre. Quelle fuite devant les responsabilités ! Rien d'étonnant. Le Pouvoir entend ainsi assaquer sa carence et ne veut pas s'expliquer. Un fait significatif l'illustre. Le Recteur BONPAIRE avait admis les organisations syndicales de C.E.T. à la carte scolaire, commission où se joue l'avenir des enfants de travailleurs puisqu'elle traite des constructions scolaires, des implantations et des suppressions de sections. Son successeur, le Recteur actuel refuse leur participation et restreint le sens de la circulaire de Chaban-Delmas sur l'exercice des droits syndicaux dans la Fonction Publique. De tels agissements permettent aussi de dissimuler à l'opinion publique la faiblesse numérique des constructions de C.E.T. En 1958, il y avait 894 C.E.T. en FRANCE ; en 1972, 1161 selon les statistiques du Ministère. Cela représente 17 par an.

Le Vie PLAN scolaire en se conformant aux besoins, prévoyait dans les C.E.T. une augmentation moyenne annuelle de 32 000 élèves. En 71/72, ils n'en ont accueilli que 22 000. Où est la promotion du technique tant élargie ? M. BILLECOQ, ministre jeune gouvernemental, lors de son Tour de France, a signifié aux Parents d'Elèves qu'il allait donner ses lettres de noblesse à l'Enseignement Technique. Les actes ne suivent pas les paroles du Secrétaire d'Etat.

Nous avons fait état au début de cette conférence de presse du programme pédagogique pour le C.E.T. de BOUGUENNAIS. En Juin 1971, les syndicats d'enseignants de la Cité Technique de REZE, les Parents d'Elèves et les Unions Départementales C.G.T. et C.F.D.T. avaient pressenti le danger de la vocation exclusivement économique et proposaient un ouvrage de caractère polytechnique auquel il fallait adjoindre l'infrastructure nécessaire pour les loisirs des jeunes (foyers socio-éducatifs...).

En outre lors de la réunion du 23 Octobre, les parties prenantes du Comité d'Action se prononçaient sans équivoque pour le département de formation continue au sein du C.E.T. Nous maintenons cette exigence mais non pas sous l'aspect que le Ministre voudrait donner au perfectionnement des travailleurs et que nous avons dénoncé plus haut. Nous réaffirmons ce principe : pas un C.E.T., sans département de formation continue.

Dans une époque de plein développement technique, où les besoins en main-d'oeuvre qualifiée sont grands, ainsi que la nécessité de perfectionnement professionnel, pour le droit au métier des jeunes, le Comité d'Action pour la construction du C.E.T. de BOUGUENNAIS place les Pouvoirs Publics devant leurs responsabilités afin qu'ils s'engagent à débloquer dans les délais les plus rapides, les fonds nécessaires à la construction du C.E.T.

Pour le Comité d'Action : M. René PICARDA - C.E.T. de REZE
regroupant les syndicats d'enseignants (SNETP - CGT)
les Parents d'Elèves GORNEC
les partis PCF, PS, PSU
les municipalités de BOUGUENNAIS, REZE, LA MONTAGNE

ALC

Section



L'Assemblée Générale constitutive de la section Hand-Ball de l'Amicale Laïque des Couëts a eu lieu le VENDREDI 5 OCTOBRE, en présence de nombreux parents (parfois accompagnés de leurs enfants).

Le Hand-Ball qui est un sport en pleine évolution semble recueillir un beau succès à BOUGUENNAIS, puisqu'après un an seulement de fonctionnement de l'Ecole de Hand-Ball, une cinquantaine d'enfants des écoles primaires de la commune se sont déjà inscrits cette année.

Le centre d'initiation au Hand-Ball est dirigé cette année par M. Guy PARAGAUD et fonctionne tous les Mercredi sâtinés de 10 H à 12 H sur le terrain de la Maternelle du Bourneau (en même temps que l'A.S.S.U. réservée aux enfants du C.E.T.).

Avec l'engagement en Championnat F.F.H.B. de 3 équipes de jeunes :

- POUSSINS nés en 1964/65
- BENJAMINS nés en 1962/63
- MINIMES nés en 1960/61

les jeunes scolaires, y compris ceux du C.E.S., pourront se mesurer à d'autres équipes et se perfectionner plus rapidement à leur contact.

Les matches se déroulent généralement au Gymnase de la Neustrie, le Samedi après-midi.

Les supporters éventuels (parents, camarades...) sont les bienvenus !

(Il est à noter que l'équipe des Benjamins a déjà disputé deux matches en Championnat U.F.O.L.E.P. et s'en est très bien tirée).

ENTRAINEMENT

Au Gymnase de la Neustrie, le JEUDI : de 17 H 30 à 18 H 30 - BENJAMINS (1963)
de 18 H 30 à 19 H 30 - BENJAMINS (1962)
- à MINIMES (1960/1961)

L'entraînement des POUSSINS se résume à l'Ecole de Hand-Ball du Mercredi matin.

A l'issue de l'Assemblée Générale, il a été procédé à l'élection du bureau de la nouvelle section Hand-Ball.

ONT ETE ELUS :

PRÉSIDENT : M. Robert MAULLEAU - 21, rue Maryse Bastié
VICE-PRÉSIDENT : M. Jean SEROUX - 55, rue de la Pierre
SECRETARE : M. Yves BALLEREAU - 4, avenue Général de Gaulle
SECRETARE-ADJOINTE : Mme Jacqueline AGNEAU - 14, rue de la Baronnie
TRESORIER : M. Gérard GAUDIN - Groupe Scolaire de Bourneau
TRESORIER-ADJOINTE : M. Claude LEMAINÉ - 3, rue J-B Clément

Pour tous renseignements, s'adresser à l'un de ces membres.

P.S. - Les joueurs de tous âges sont cordialement invités à grossir les effectifs de notre section. En particulier, il faut dès maintenant préparer une équipe SENIORS qui pourra participer au Championnat Départemental la saison prochaine. Nous vous attendons !

• • • • •



Section 2

[Faint, illegible text block, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

Section 2

[Faint, illegible text block, likely bleed-through from the reverse side of the page.]